
HYDERABAD – Session de travail des dirigeants d’At-large (5e et 6e parties)

Vendredi 4 novembre 2016 – 09h00 à 10h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

ALAIN GREENBERG : Si les membres de « dirigeance », de direction des RALO ou d’At-Large sont dehors, je les prie de nous rejoindre dans la salle.

Nous allons commencer dans deux minutes. Si vous êtes dans la salle, veuillez prendre place.

Merci. Nous allons commencer la réunion.

Aujourd’hui, on est censé commencer par l’évolution de l’ICANN. C’est ce qu’on a prévu dans notre ordre du jour. C’est également– il y a un sujet qui s’appelle piste de travail 2. C’est le cadre dans lequel cela a été encadré. C’est l’évolution de l’ICANN. Il s’agit d’un groupe qui se penche sur l’ICANN à mesure qu’elle change, et le sujet principal en ce moment, les sujets, ce sont de nombreux sujets, ceux qui sont inscrits dans le cadre de la piste de travail 2.

Donc une fois qu’on aura la liste des sujets sur l’écran, je voudrais que l’on essaie d’identifier pour chaque sujet qui peut l’adresser, qui peut présenter ce sujet.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Autour de cette table, il y a un nombre de personnes qui participent aux différentes discussions et aux différents groupes de travail de la piste de travail 2. Donc je veux vous demander de vous concentrer s’il vous plait. Merci.

Je partagerais avec vous mon avis personnel et c’est le fait que je pense que tous ceux qui sont ici dans cette salle, tous les dirigeants d’at Large, tous les membres d’ALAC devraient appartenir à au moins un de ces groupes de travail et devrait y être actif. Et ce n’est pas le cas en ce moment. C’est loin d’être le cas d’ailleurs.

Si nous répétons ce que nous avons fait lors d’un appel récent qui a passé en revue la piste de travail 2, je voulais vous demander, à ceux qui sont ici, soyez francs s’il vous plait. Soyez honnêtes. Combien de vous pensent que Cheryl parle trop des fois? Des fois. Oui. Surtout ici dans ces salles. Vous verrez pourquoi dans quelques minutes. Je ne répondrai pas à la question tout de suite, on va voir si vous arrivez à deviner.

Bien. Donc nous avons maintenant à l’écran les sujets à adresser par la piste de travail 2. Et ce que nous allons faire est de passer en revue la liste complète pour marquer l’état de situation de chacun de ces sujets, et ce que les personnes pensent que cela implique. Quel est le sens dans lequel les personnes sentent que cela avance? Il est important que tout le monde dans cette salle

comprenne dans quel sens on avance. Chacun de ces sujets va nous être soumis pour qu'on l'approuve. Donc s'il nous semble que ce n'est pas raisonnable, souhaitable, que c'est incomplet ou stupide, il faut qu'on l'adresse est maintenant. Il faut qu'on se dise qu'est-ce qui ne serait pas souhaitable pour nous, avant qu'ils nous soumettent cela pour notre considération.

Donc la transition IANA ou les travaux de responsabilité en termes généraux ont besoin de notre attention dès maintenant. D'emblée, on ne peut pas attendre neuf mois à ce que cela soit mis en œuvre. Et c'est vrai que le CCWG va devoir ratifier les résultats de ce groupe, mais il est probable qu'il change ses résultats de manière substantielle.

Donc on a d'une part la question de la diversité. Sébastien, j'assume que c'est vous qui allez présenter ce sujet ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Alan. Oui.

Effectivement, ce groupe ne s'est réuni que quatre fois, et pour l'instant, leurs travaux ne sont pas très avancés. Lors de la dernière réunion, on a une proposition d'homme de paille, une proposition symbolique, de laquelle, je pense, on a deux points à lire, surtout à considérer. Je ne vais pas lire toute la

proposition, mais je voudrais plutôt me concentrer sur un ou deux points qui sont inclus dans cette proposition.

Donc l'idée est de vous lire une définition brève d'où on en est par rapport à ce sujet. Je pense que ce n'est peut-être pas raisonnable ou souhaitable de discuter de cela en ce moment, sauf si vous voulez discuter de la rédaction. Mais mon idée est de vous donner l'occasion de partager avec les membres de ce sous-groupe quel est notre point de vue concernant la diversité.

Je voudrais savoir quel est l'avis de tout le monde. Je n'étais pas prêt. Voilà. J'ai le document. La définition actuelle de la diversité. Et c'est une question dont le groupe discute toujours. Et le fait que « la diversité, dans le cadre de l'ICANN, fait référence avec la capacité de l'ICANN pour aborder la diversité et la différence et de créer un environnement inclusif, ce qui comprendrait les représentants d'engagement primaires et secondaires, à tout niveau de la communauté, du personnel et du Conseil d'admiration ».

Je pense que c'est assez clair comme définition. Donc ça comprend les différents concepts liés à la diversité et à ce que nous pouvons faire.

D'autre part, ce que nous avons apporté, et ce que nous allons devoir faire en matière de diversité avec le groupe. Donc est-ce qu'on va faire pour aller de l'avant, comment on compte le faire.

On a déjà présenté une proposition pour générer davantage de diversité. On s’est demandé quels seraient les responsables ; si cela appartient au personnel ou si cela appartiendrait à un personnel indépendant, ou à du personnel indépendant qui dépend du médiateur. Donc je m’arrêterai là parce qu’on n’a pas vraiment le temps de tout voir dans les détails, mais s’il y a quelqu’un dans cette salle qui voudrait rejoindre le groupe, on serait content bien sûr de discuter avec vous de tous les détails.

J’espère que c’est ce à quoi vous vous attendiez en matière de rapports. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Sébastien.

À mon avis, l’un des défis en matière de diversité est le fait qu’il me semble que personne ne dira qu’on ne devrait pas avoir une diversité, que ce soit une diversité de genres, ou diversité géographique. Il y a également d’autres points de vue que les personnes considèrent au moment de parler de la diversité. En même temps, il faut que l’on aborde la question des capacités, des compétences, ce qu’on ne peut pas ignorer, surtout dans certains des groupes. Et finalement, on discute toujours de notre besoin de processus ascendants.

Donc on parle de processus ascendants, et à l’ICANN, ça se traduit toujours à l’élection des personnes. Donc c’est un groupe choisi une personne qu’il désigne pour un groupe de travail, si le groupe choisit un homme, il est très difficile bien sûr d’assurer la diversité. Or, on ne peut pas être dans une position où l’on désigne l’organisation ascendante qui peut être sélectionnée et qui ne peut pas être désignée.

Donc il est difficile de combiner les deux. Au sein du Conseil d’administration, on a le NomCom qui, une fois que les SO et AC ont fait leur proposition, le Conseil fait ses propres choix et doit s’assurer que la diversité soit comprise ce faisant. Et donc, les statuts constitutifs les obligent à considérer cela en matière de géographie, donc diversité par région, diversité de genre. Je pense que le NomCom c’est un bon travail à ce niveau-là, mais il y a d’autres points où on n’a pas ce type de discrétion. Donc, comment équilibrer cela avec le besoin d’assurer la diversité ? C’est l’une des vraies questions pour nous.

Alors y a-t-il des questions ou des commentaires là-dessus ? S’il y a d’autres membres du groupe de travail, ils peuvent prendre la parole. Mais ceux qui ne participent pas peuvent également le faire. Je précise. Aujourd’hui, on a cette session et une autre séance qui a été affectée à ces discussions. Donc si on avance rapidement, j’espère, on pourra se servir du temps autrement. Mais il est vraiment très important de discuter de cela. On a une

longue liste d’intervenants. Et je vais demander à Olivier, qui est ici à mes côtés, et qui peut avoir une liste entre nous, qu’il fasse ce suivi de l’ordre des intervenants.

Olivier, qui était premier ? Bien. Donc Tijani va commencer. Je dans la parole Tijani. Si quelqu’un peut donner un bout de papier à Olivier pour qu’il prenne note.

TIJANI BEN JEMAA : Merci.

ALAN GREENBERG : Allez-y [inaudible].

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Monsieur le président.

Je suis d’accord avec vous concernant les connaissances et tout ce que vous dites à ce niveau-là. C’est vrai qu’il nous faut assurer la diversité, mais la diversité n’est pas le seul élément du choix. Il faut que l’on inclue cela, on ne peut pas ignorer cet aspect qui est vraiment de grande importance. Mais on ne peut pas ignorer la diversité parce qu’il nous faut avoir les meilleures personnes ; il faut que l’on travaille avec ces deux critères. Ces deux critères devraient être pris en considération dans tous les cas. Si on ne parle que de diversité, on pourrait avoir des personnes qui ne

sont pas suffisamment formées. Ici on ne parle que de compétence. On pourrait avoir des personnes d’une même région, d’une même ethnie, de même genre, etc.

Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Tijani. Est-ce qu’on pourrait avoir un compte à rebours, sans alarme, mais de manière avoir combien de temps il nous reste. Donc on donnera aux personnes deux minutes, et puis si on n’a pas suffisamment de temps, on leur donnera une minute.

Ici, ce n’est qu’une question de vous infirmer du temps que vous avez pris.

Leon.

LÉON SANCHEZ :

Merci, Alan. Merci Olivier.

Je suis d’accord avec notre besoin de diversité, et c’est vrai qu’il nous faut avoir des capacités qui se correspondent à ce que disait Tijani. Je suis d’accord avec lui à grands termes, mais je pense qu’au moment de choisir entre la diversité et les compétences, ça va dépendre du type de rôle qu’on veut pourvoir, parce qu’il y a certains postes pour lesquelles il est clair qu’il nous faut avoir des compétences de haut niveau. Mais

il y a d’autres postes et d’autres rôles. Je ne dirais pas qu’ils ne sont pas aussi importants que les autres, mais qui ne sont pas peut-être aussi complexes et qui ne requiert pas tellement de compétences.

Je pense et je crains que si on privilégie la compétence par-dessus la diversité, on reviendra toujours au début, et on aura toujours les mêmes participants, encore et encore, partout, sur les mêmes sujets.

Je pense qu’il va falloir que l’on coordonne la formation de compétence, académie, les dirigeants et les capacités de leadership, les élections pour les différents organismes, les différents comités, pour assurer que tous ces postes soient pourvus de nouvelles personnes qui soient bien « mentorées » [inaudible]. Je sais que Cheryl a fait un très bon travail et qu’elle a « mentoré » un nombre de nous qui sommes ici. Elle nous a aidés à trouver notre place à l’ICANN.

Donc je pense que la diversité pour la diversité même n’est pas suffisante. Elle n’est pas bonne. C’est comme d’avoir les compétences pour les compétences mêmes. Donc il faut trouver un équilibre entre les deux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Seun Ojedeji.

SEUN OJEDEJI :

Merci. Merci, Sébastien, de nous avoir présenté cette mise à jour. Je voudrais ajouter quelques remarques concernant la diversité.

Suivant ce que disait Tijani et ce que disait Leon, je souhaiterais que sur le document qui a été partagé dans l’ordre du jour, qui est le document de Google Doc, on ait les différents éléments qui composent la diversité. Cette liste de critères insensés ne pas être dans l’ordre apparemment, mais je pense qu’il faudrait que l’on attache différentes priorités à chacun de ces critères. Ce serait bien d’établir quels sont les aspects prioritaires qui sont les plus importants, et puis, tout en reconnaissant qu’on ne peut pas avoir des exigences, qu’on ne peut pas exiger ces critères, il faudrait peut-être que l’on établisse des critères parmi ces différents points pour voir qu’est-ce qui est plus important pour notre communauté.

D’autre part, il y a la question de la définition. Je n’ai pas de suggestions à faire là-dessus, mais je pense qu’on devrait essayer de ne pas utiliser le mot diversité dans la définition.

ALAN GREENBERG :

Bien. Merci, Seun. C’était une remarque très intéressante. J’assume que lorsque le document dit que « ces critères ne sont

pas dans l’ordre à l’heure actuelle », il prévoit de les mettre dans l’ordre. Mais merci en tout cas.

S’il y a quelqu’un qui lève la main, et je vois qu’il y a une longue liste d’intervenants, est-ce que vous pouvez considérer de rejoindre le groupe de travail ? Si vous avez des contributions à apporter ici, vous pourriez peut-être aider le groupe à avancer.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : La personne suivante est Olivier Crépin-Leblond. C’est moi.

J’allais demander à Sébastien Bachollet, parce qu’on a ici les deux liens aux documents pilotes, propositions pilotes. Et ces documents ont été proposés lors du dernier appel. Est-ce qu’il y a eu des progrès qui ont été faits au niveau des documents entre l’appel et cette réunion ? Est-ce qu’ils diffèrent de ce qui a été présenté il y a quelques semaines ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Olivier, de me poser cette question.

La réunion que nous avons tenue, une réunion d’une journée, n’était pas censée être une réunion de l’équipe de rédactions ou des sous-groupes. Et les seuls sujets qu’on a discutés au cours de cette réunion au sein du sous-groupe étaient de savoir si le sous-groupe a fait suffisamment de progrès pour avoir un

document spécifique qui soit prêt à être présenté à l’ensemble du groupe pour être discuté. C’est pourquoi nous avons donc discuté de la responsabilité des SO/AC et de la transparence, de l’IRP, du [ombuds], et de la responsabilité du personnel aussi. J’ai peut-être oublié un point ou un autre, mais c’est presque sûr que c’est ça qu’on a discuté.

D’autre part, on ne revient pas au départ à chaque fois parce que le travail n’est pas suffisamment avancé et le groupe de travail doit tout à fait compléter ce travail avant de pouvoir tenir des discussions plénières.

ALAN GREENBERG : Merci, Sébastien. Je vais vous demander de regarder quels sont les sujets qui vous sont présentés et de m’écrire en privé pour vous présenter volontaire pour appartenir à ce groupe-là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc la personne suivante c’est Mona Al Achkar.

MONA AL ACHKAR : Bonjour. C’est Mona Al Achkar. Moi je fais partie de ce groupe de la diversité, mais j’aimerais poser une question à la salle.

J’aimerais bien savoir si vous ne trouvez pas que les objectifs et le rôle de l’ICANN ne peuvent pas avoir une influence négative,

peut-être, sur la question de la diversité. Parce que la diversité, ça fait aussi un élément de démocratisation.

Et donc, est-ce que ça va avec le rôle et les objectifs de l’ICANN ?

Merci.

ALAN GREENBERG : J’essaierai de répondre.

Moi je n’appartiens pas au groupe de travail, mais il me semble que la diversité est un aspect qui est plus important que l’ICANN. C’est quelque chose à laquelle nous attachons davantage d’importance pour assurer qu’au moment de prendre des décisions, au moment d’élaborer des politiques, ou à tout moment en définitive, cela ne soit pas fait d’un point de vue biaisé, pour assurer qu’on ait autant de perspectives que possible qui informent notre travail.

Donc si on ne sait pas bien notre travail en matière de diversité, et si le Conseil d’administration n’est composé que d’hommes et jamais de femme, ou si ce n’est composé que de femmes sans hommes, c’est sûr qu’on va oublier certaines perspectives qui doivent être incluses dans certains sujets, et dans tous les sujets.

Il nous faut savoir quelles sont toutes les perspectives. Ne serait-ce pas possible qu’en oubliant la diversité ou en prenant des

mesures qui sont contraires à la diversité, on ne pourrait pas revenir à des résultats négatifs ? Eh bien, oui. Je pense que ce n’est pas probable en ce moment, mais on pourrait s’améliorer à ce niveau-là. Et on pourrait toujours s’améliorer à ce niveau-là.

Regarder ce groupe-là. La plupart de nos agents de liaison sont des femmes en ce moment. Non. Mais c’est important. On a choisi chaque agent de liaison, une à une, et on ne peut pas dire, « Ah non, Cheryl. On vous a déjà choisi. On a trop de femmes. Vous été la dernière arrivée. Donc on va choisir quelqu’un d’autre. Il nous faut un homme ». On pourrait le faire, mais ce ne serait pas raisonnable. Ce n’est pas souhaitable. Il faut trouver l’équilibre.

Je pense que notre structure ne nous force pas à ignorer la diversité, mais des fois c’est compliqué de la prendre en considération. C’est mon avis en tout cas.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : La liste d’intervenants en ce moment suit l’ordre suivant : Harold Arcos, Cheryl Langdon-Orr, Julie Hammer, Alberto Soto. Donc je propose que l’on ferme la liste d’intervenants après Alberto Soto.

ALAN GREENBERG : Bien.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Maintenant, Harold Arcos.

HAROLD ARCOS : Merci, Olivier.

Je pense que le défi associé à cette question correspond à une question d’espace. Pardon. Je vais passer à l’espagnol plutôt. Donc, mettez vos écouteurs, oui.

Donc je disais que le défi associé à cette question de la diversité est effectivement lié aux endroits où on n’est pas présent, aux terrains qu’on n’a pas conquis, là où l’ICANN n’est pas forte. Et cela implique toutes les RALO.

Au sein de chaque RALO, il y a des espaces où on n’est pas présent. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on a fait des études à ce sujet qui montrent qu’il y a au moins 13 pays dans lesquels on n’est pas présent. Et je pense que la diversité représente également un défi pour approfondir sur cette question. Les espaces où nous ne sommes pas présents, ou notre structure de participation n’a pas été imposée.

Je pense que cela est commun à tout le monde. C’est un problème d’échelle mondiale. Ce n’est pas spécifique à une RALO ou une autre. C’est une question spécifique que l’on

devrait appliquer au sein de toutes les RALO pour garantir la diversité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Olivier.

Je voudrais vous rappeler tous qu’au sein de ce groupe de travail particulier, nous considérons l’ensemble de l’organisation en question de diversité. Et chaque composante de l’ICANN est différente. On n’est pas au même niveau en matière de diversité dans les différents secteurs de l’ICANN. Et chacun a ses propres besoins par rapport à la diversité.

Donc on discute de la diversité géographique, diversité culturelle, diversité linguistique, diversité de genres, mais ce ne sont pas des points exclusifs ou séparés. Depuis notre création, au sein de la communauté At-Large, l’ALAC est le seul groupe divers en matière de géographie, qui a des représentants des différentes cultures, des différentes langues, des différentes régions. Il y a une exigence de diversité géographique au sein des autres SO/AC, mais leurs organisations ne sont pas aussi bien structurées pour suivre ces critères. Il y a des sièges de personnes qui sont désignées par les RALO et par le NomCom,

mais notre situation, il faut savoir, diffère de celle de l’ASO peut-être. Et au sein de ce groupe de diversités, nous essayons de mettre en place des recommandations et des principes qui puissent s’appliquer à toute l’ICANN.

Donc tout ce qui est dit, tout ce qui m’a précédé, me semble raisonnable. Je suis complètement d’accord avec toutes vos remarques, mais je pense que la meilleure réponse à la diversité et de travailler sur des initiatives de renforcement de compétence qui soit efficaces et qui soit soutenues par les pairs, non nécessairement à travers un programme de mentorat, mais avec le soutien des personnes qui sont déjà ici, qui remplacent les rôles de « dirigeance », ou de direction, actuels, où qu’ils soient, peu importe si c’est dans un groupe de gestions ou de l’ALAC. Mais il devrait toujours avoir ce système de personnes qui intègrent d’autres pour que ces autres personnes s’impliquent à notre travail Steve.

Donc on parle ici de direction. On est un groupe de dirigeants des RALO. Et je vous encourage à vous pencher sur votre propre RALO, à voir où vous pouvez trouver davantage de diversité au sein de vos propres régions.

C’est vrai que les langues et les cultures ne vont peut-être pas être aussi diverses en Amérique latine ; en Asie-Pacifique, on a de nombreuses cultures différentes, on est une région très

diverse. Donc on ne peut pas trouver une solution qui soit commune à tous. Il faut reconnaître que la recherche montre qu’en matière d’influence, en tout cas au niveau de la diversité de genres, qu’au sein des Conseils d’administration, qu’il s’agisse du conseil d’administration de cette personne au plus au moins, il faut toujours avoir au moins trois femmes pour avoir cette pensée différente au niveau des rôles de responsabilité, au niveau des discussions. Donc peu importe s’il s’agit d’un conseil d’administration de 3, 7 ou 15 personnes ; il faut avoir trois femmes pour avoir ce niveau d’influence. Donc des fois ce n’est pas une question de numéro, de quantité, mais il faut voir quel est le but de la diversité et reconnaître qu’il va falloir que l’on soit souple. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Julie Hammer.

JULIE HAMMER : Merci. Je voudrais reprendre certaines remarques de Seun.

Il parlait du besoin d’établir des priorités en matière de diversité, au niveau des critères. Cheryl a également parlé du fait qu’on ne peut pas avoir une solution unique pour tous. Et je voudrais reprendre ces commentaires pour partager avec vous ce que nous avons fait en matière de diversité au sein du SSAC.

Vous ne savez peut-être pas que l’un des deux membres du SSAC qui appartienne au CCWG, c’est moi. Et j’essayais de suivre tous les sujets de la piste de travail, mais je me suis surtout concentrée sur la diversité. Nous avons organisé un atelier, en septembre, qui a abordé la question de la diversité. Lors de cet atelier, nous avons considéré pourquoi la diversité est importante pour le SSAC, quels sont les aspects de la diversité qui sont importants, et nous avons élaboré une liste d’aspects principaux qui étaient les plus importants, et les aspects secondaires qu’étaient également importants. Et puis, un troisième groupe, un troisième ensemble d’aspects de la diversité qui était moins important.

Et finalement, nous nous sommes demandé comment on pourrait garantir que cette diversité soit garantie. C’est de cette manière que nous avons défini les processus d’évaluer nos capacités de manière annuelle au sein du SSAC entre les différents membres.

Donc on essaie d’assurer pourquoi, quoi et comment. C’est sur ces trois aspects que nous sommes concentrés. Je pense que chaque groupe au sein de l’ICANN a une perspective différente des besoins qui diffèrent aussi, comme disait Seun. Et je n’ai pas eu le temps de partager ces informations pour informer les documents du groupe de travail qui se penche sur la diversité. Mais j’ai partagé les résultats de notre atelier au sein du SSAC

avec le sous-groupe de la diversité et avec les dirigeants de l’ALAC aussi. Donc je pourrais bien sûr partager ces résultats avec tout le monde si cela vous semble utile. Merci.

ALAN GREENBERG : Oui. Faites-le, s’il vous plait.

Je vois qu’on est toujours au sujet un sur neuf. Et on a déjà consacré une demi-heure sur 90 minutes qu’on avait pour cette séance. C’est très bien d’avoir ce type de discussion, mais je sais déjà qu’on ne va pas arriver à la fin de la liste.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Glenn McKnight.

GLENN MCKNIGHT : Oui. Premièrement, je dirais que les commentaires de Cheryl et de Julie étaient au point, qu’ils étaient très justes et qu’il est important de reconnaître ce qu’elles ont dit parce que, comme disait Cheryl, il faut considérer l’ensemble de l’écosystème, des bénévoles, du personnel, de tout le monde, pour voir quel est le résultat au niveau de la diversité surtout.

Et Julie parlait du comment, de la mise en œuvre. On peut avoir un but, mais il faut savoir comment atteindre ce but. On a de grands groupes à représenter et c’est toujours une question

d’équilibrer les compétences avec la diversité géographique. Et si on a à choisir entre les deux, quelle est la plus importante ?

D’après mon expérience, au sein du NomCom, pas du NomCom ici, mais dans une autre organisation, on avait le but de travailler sur la sensibilisation auprès des jeunes. Et on encourage les jeunes à se présenter en tant que candidat pour le Conseil d’administration. Le problème était au moment de décider, il fallait évaluer les candidats selon leur expérience. Donc l’expérience était plus importante que la jeunesse.

Dans notre cas, au sein de NARALO, dans le cadre de notre stratégie CROPP et de nos plans stratégiques, on se demande toujours où on n’est pas représenté, quels sont les groupes auxquelles on n’arrive pas, on n’a pas de contact. Aux États-Unis par exemple, on a identifié le secteur des indigènes.

D’autre part, on a les personnes handicapées. Comment on les contacte ? Ces personnes ne sont pas représentées. On a deux ALS qui travaillent avec les handicapés, mais ça ne suffit pas.

On a également les personnes majeures, les personnes âgées, toutes ces personnes ne sont pas ici. Moi je ne suis pas d’un groupe minoritaire. Je serais ici en Inde, mais aux États-Unis je n’appartiens pas à un groupe minoritaire. Mais de toute façon, je suis très conscient des minorités.

Et comme disait Cheryl, nos RALO doivent faire attention à cette stratégie. Il faut qu’elles se penchent sur notre stratégie, qu’elles fassent des efforts pour pouvoir faire des propositions à ce niveau-là.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Alberto Soto.

ALBERTO SOTO : Merci. Je suis d’accord avec ce qui a été dit. Je pense aussi que le plus difficile est de définir la diversité de prendre en considération tout ce qui intègre la diversité, tous les points qui composent cette notion de diversité.

Je participe aux initiatives de l’ombudsman, et je participe également à toutes les réunions générales. Et je dirais que les problèmes sont similaires dans tous les groupes.

Donc il nous faut choisir un membre pour le Conseil d’administration, les éléments de la diversité seront différence que ce qu’on appliquera pour la désignation d’un membre de l’ALAC. Et c’est pareil si on peut choisir quelqu’un pour qu’il intègre le NomCom ; je parle ici de personnes qui vont occuper des postes.

Et je pense que pour nous, pour l’ICANN, il manque un plan stratégique qui nous permette d’aller de l’avant dans le temps, à travers les différentes années, sans devoir générer une solution immédiatement à la fin de la piste de travail 2.

Les statuts constitutifs ont également d’autres exigences pour nous. Ça va nous imposer des conditions, des prérequis, pour que l’on doive assurer la diversité.

Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Nous allons maintenant mettre le chronomètre sur deux minutes. S’il vous plait, pour les orateurs qui introduisent le sujet, nous allons utiliser le chronomètre. Et ensuite, s’il vous plait essayez de vous contrôler. Et une fois que nous aurons fait la présentation du sujet, nous allons mettre le chrono sur une minute. Essayez de ne pas vous répéter. Essayez de ne pas redire ce que les autres ont déjà dit. Ce n’est pas nécessaire. Je pars du principe que tout le monde écoute ce que disent les autres. Donc vous pouvez dire que vous êtes d’accord avec quelqu’un, c’est tout.

Nous n’avons pas de volontaires pour ce groupe sur l’ombudsman, et pour présenter ce groupe. Nous avons un

volontaire seulement pour un des sujets. Alberto, allez-y. Essayons de nous limiter à trois minutes.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je m’excuse, Monsieur le président. Vous avez un rapporteur de ce groupe de travail dans la salle. Et j’ai levé la main dès que vous avez demandé si quelqu’un voulait assumer ce rôle.

Je voudrais aussi faire une conclusion sur le thème de la diversité. Vous ne m’avez pas permis de le faire. Donc s’il vous plait, vous devez appliquer les deux minutes à vous-même et vous devez appliquer les deux minutes pour chaque thème. Si vous faites cela, je serais d’accord pour accepter les limitations quant à ma possibilité de prendre la parole.

ALAIN GREENBERG : Excusez-moi, je n’ai pas vu votre main pour la conclusion de la diversité. Quant au rapporteur qui va parler sur le sujet de l’ombudsman, et nous allons lui donner la parole, mais d’abord nous donnons la parole à Alberto.

SÉBASTIEN BACHOLLET : À propos de l’ombudsman, je serai bref.

Pendant le groupe de travail du CCWG, pendant la session plénière de ce groupe de travail, nous avons décidé que ce sous-

groupe allait devenir le comité de pilotage qui allait s’occuper de la révision externe du bureau de l’ombudsman de l’ICANN. Pour le moment, le reste du travail a été arrêté, a été interrompu. Dès que nous allons commencer la révision, nous allons recommencer à travailler et à aborder certains problèmes qui ne sont pas vraiment liés à la révision elle-même. Nous verrons ensuite si nous mettons cela, si nous incluons cela dans la révision, ou si nous l’incluons dans le rapport.

En tout cas, il n’y a pas grand-chose à dire sur cela, sur l’ombudsman, parce que nous avons besoin d’abord de faire la révision de façon à savoir mieux où nous en sommes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voulais m’excuser auprès de Sébastien ; c’est moi qui m’occupe de la queue et donc c’est moi qui ai commis cette erreur. Alberto Soto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Merci. Nous dans le groupe de l’ombudsman, tout allait bien jusqu’à ce qu’un problème surgisse. Et la décision d’une nouvelle fonction, imposée par notre PDG, nous a, un peu, compliqué la vie parce que ce n’est pas vraiment défini, donc on a des doublons par rapport à la fonction de l’ombudsman. Et nous, on voudrait définir un petit peu ce rôle de cette nouvelle

fonction qui a été donc décidée par notre PDG, et nous aimerions que cette nouvelle fonction soit définie le plus tôt possible. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Glenn McKnight, vous avez levé la main ? Non ?

ALAN GREENBERG : Il n’y a pas tant d’autres dans la queue ? Est-ce que quelqu’un d’autre peut prendre la parole ?

Prochain thème donc ; il s’agit des directives concernant la bonne foi et Cheryl vous avez la parole.

C’est un thème intéressant. Pendant la discussion, on nous a rappelé qu’il avait à l’origine une demande de la part du Conseil pour qu’on ne révoque les membres du Conseil seulement pour certaines causes précises. Cela a été annulé par le CCWG, et finalement, maintenant, on dit que pour évoquer un membre du Board, il faut une bonne raison. Mais cette bonne raison ne doit pas être basée sur des faits ou documentée, ou basée sur des documents, parce que la personne n’aurait pas appliqué certaines règles. Par exemple, l’exemple que je vous propose, c’est si vous ne portez pas des pantalons corrects ; on ne peut pas vous révoquer pour cela. Bien.

En tout cas, l'idée ici c'est qu'on va sélectionner le membre du Conseil parce qu'on pense qu'ils ont les valeurs nécessaires. Si l'on pense que ce n'est plus le cas, à ce moment-là, c'est une bonne raison pour évoquer ce membre. De toute façon, le problème qui a surgi, et c'est un problème qui a surgi au sein de l'ALAC, si on veut révoquer un membre du Conseil, on doit s'assurer d'abord que nous allons– que ce membre du Conseil ne peut pas nous faire de procès, ne peut pas nous poursuivre. Si l'on identifie un porte-parole qui va parler en notre nom, que cette personne ne puisse pas être poursuivie en justice.

La partie légale ICANN nous a dit que, par exemple, si Julie, qui est un membre du Conseil, si je dis qu'il faut révoquer Julie parce qu'elle a un dossier criminel et qu'elle a tué quelqu'un, admettons, OK. Si c'est vrai, c'est une bonne raison pour évoquer cette personne, ce membre du conseil. Mais si cela n'est pas vrai, et s'il n'y a aucune preuve de cela, c'est quelque chose que j'ai inventé, à ce moment-là, je dois faire une diligence et je dois expliquer pourquoi je veux que Julie soit révoquée.

Nous allons prendre une décision et nous ne pourrons pas revenir en arrière. Donc il faut être sûr qu'il y ait des directives à appliquer ici pour que les personnes, pour que quelqu'un devienne le porte-parole, et que pour ce porte-parole ait des directives lui permettant de prendre certains risques, pour qu'il sache quand est-ce qu'il va prendre les risques lorsqu'il va parler

au nom du groupe. Et le groupe, à ce point-là, pour une série de raisons, a perdu un petit peu– il ne sait plus trop. Il en est au niveau de son histoire. Nous avons perdu des directives spécifiques. Nous avons mis en place. Nous avons donné aux membres du Conseil une liste de choses qui ne peuvent pas faire, ce qui fait que le CCWG a dû s’occuper de cela.

Je ne vais pas m’occuper des directives spécifiques et de ce qu’elles devraient être maintenant, mais on pense que cela pourrait être modifié parce que dans notre– en tout cas, à mon avis, les autres personnes qui sont dans le groupe peuvent peut-être donner leur opinion, mais je pense qu’on est un petit peu– on c’est un petit peu éloigné de l’objectif original du groupe.

Cheryl, allez-y. Vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Monsieur le président. Je ne suis pas sûre que le groupe se soit éloigné vraiment de son objectif original, comme vous le dites. Je pense que si l’on regarde les progrès réalisés dans notre travail par rapport à ce qui avait été présenté dans le rapport étant la mise à jour, à l’origine, il était clair. Il y avait une compréhension tout à fait nette selon laquelle les détails dépendaient de principes de haut niveau qui devaient être établis. Et le fait que nous, en tant que groupe, nous avons à la révision de certains de ces principes, mais nous avons en

permanence c’est une différence entre les principes de vos niveaux, et nous allons continuer à le faire.

ALAN GREENBERG : Merci, Cheryl. Je ne disais pas que vous aviez perdu votre temps. Je disais que j’ai du mal à dire où est-ce qu’on en est exactement actuellement. Et je pense que c’est un travail qui va continuer à évoluer longtemps.

Olivier, est-ce que j’ai oublié quelqu’un ?

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Il n’y a personne dans la queue.

ALAN GREENBERG : Prochain thème, alors. Les droits humains.

JOHN LAPRISE : Et participer au travail de la piste 2 concernant les droits de l’homme. Nous nous sommes réunis régulièrement sur Skype. Nous avons parlé avec la communauté de ce thème. C’est un thème difficile je dirais.

Actuellement, il y a beaucoup de discussions qui ont lieu sur les principes appliqués concernant les droits de l’homme. Et il y a beaucoup de discussions avec peu de participation au niveau du

GAC. Et hier, il y a eu des discussions dans une autre salle concernant les principes, ces principes pour savoir s’ils étaient applicables. Et je ne sais pas comment on va terminer cette discussion parce que nous avons– beaucoup de travail a été fait donc concernant les droits de l’homme. Beaucoup de discussions ont eu lieu.

On est en train de rédiger une série de documents concernant notre position. C’est un processus très lent, mais qui avance quand même. On a beaucoup de participation et on a du soutien. On a aussi un certain désaccord au sein du groupe, mais je pense qu’on est en train d’arriver quelque part. On ne sait pas trop encore où, mais en tout cas c’est un travail qui est en cours de réalisation. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : La première personne dans la queue, et ma question est, il y a déjà du travail qui a été fait pendant la piste de travail 1. Est-ce que vous utilisez ce travail ?

JOHN LAPRISE : Dans ce cas, je dirais– je n’ai pas participé à la piste de travail 1. Donc je commence à participer maintenant à la piste de travail 2, mais il semble qu’appliquer la question des droits de l’homme ici, nous avons une discussion très large concernant la

responsabilité de l’ICANN par rapport aux droits de l’homme et dans quelle mesure nous pouvons appliquer cela au niveau de l’application du soutien.

Il y a beaucoup de problèmes ici. Jusqu’à quel point nous pouvons aller en termes de légalité, par exemple, dans le domaine des droits de l’homme. Donc c’est un petit peu la discussion qui a lieu actuellement.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Nous avons Tijani, Harold Arcos, Alan Greenberg, Cheryl Langdon-Orr et Léon Sanchez.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Olivier. Je suis un membre moi-même de ce sous-groupe. Et j’appartiens aussi au groupe qui a travaillé dans la piste de travail 1 sur les droits de l’homme aussi.

L’objectif de ce sous-groupe était de définir un cadre d’interprétation concernant ce qui avait été fait pendant la piste de travail 1, parce que nous avons ajouté quelque chose à propos des droits de l’homme au statut constitutif dans sa piste de travail 1 avant de modifier le cadre d’interprétation. Donc le devoir de ce sous-groupe est de définir le cadre d’interprétation d’abord.

Ensuite, deuxième point, les principes ici de base, ici, qui nous intéressent, concernent le commerce. Et ICANN n’appartient pas à ce secteur. Donc on a longuement discuté et on n’a pas accepté que cela soit applicable à ICANN.

Maintenant, nous avons avancé dans notre discussion. Nous en sommes– nous travaillons maintenant sur le cadre d’interprétation. Je pense que nous allons avoir une meilleure compréhension du problème. Je sais que ce n’est pas facile. Ce sera un des sous-groupes les plus difficiles. Un des sous-groupes dans lesquelles il y aura le plus de controverses. Mais je pense que nous allons atteindre un consensus dans un futur proche. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Harold Arcos, vous avez la parole.

HAROLD ARCOS : Merci, Olivier. Je ne vais pas répéter ce que Tijani a dit, parce que c’est un groupe dans lequel il y a eu beaucoup de discussions. On voulait promouvoir la participation de la plus grande quantité possible de personnes dans notre groupe au niveau de LACRALO. Il y a une attente très claire concernant la voie de travail 1, dans laquelle une partie des participants considérait que l’ICANN devait assumer une responsabilité claire

et on attendait les actions même dans ce groupe, partie du groupe. Et cela n’a pas été exprimé.

Comme Tijani l’a dit, on n’a pas besoin de passer davantage de temps là-dessus. C’est le cadre d’interprétation qui n’a pas été précisé. C’est vraiment le problème ici. Il est très difficile d’avancer sur cette ligne, parce qu’il y a une grande attente de la part du groupe, des groupes qui sont à l’intérieur d’ICANN qui veut qu’ICANN reconnaisse ces droits de l’homme et qu’ils assument certaines actions. Et cela est difficile quand on sait qu’on est dans un organisme technique par définition. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Je voulais juste vous donner mon opinion personnelle et vous dire pourquoi, comme le disait John, certains points de ce groupe de travail 2 expriment clairement les directives de ce qui doit être fait. Et Tijani dit que le groupe de travail 1 disait qu’on avait besoin de ces directives, mais, dans beaucoup de cas, la perception que l’on avait était continuons à avancer, voyons ce qui se passe dans la piste de travail 2.

Et ceux qui pensaient que la portée des droits de l’homme, l’envergure des droits de l’homme et dans ICANN était beaucoup plus large que dans d’autres groupes, je pense que c’était une discussion qui allait continuer

dans la piste de travail 2, qui devrait continuer dans la piste de travail 2.

C’est la même chose au niveau de la juridiction.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Cheryl Langdon-Orr. Léon Sanchez.

LÉON SANCHEZ : Merci, Olivier. Je pense que Tijani a dit ce que je voulais dire. Je voulais mettre l’accent sur la différence entre respecter et appliquer. La portée de ce groupe de travail est de fournir ce cadre d’interprétation pour qu’on puisse comprendre comment appliquer les droits de l’homme ici dans ce domaine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Seun.

SEUN OJEDEJI : Je voulais me référer à la section du groupe de la piste de travail 1 et décrire ce qui a été fait. Léon a bien résumé cela.

Je me demande pourquoi la discussion est en train de dépasser vraiment la question de ce que l’on doit faire dans ce domaine.

Et ma question, ici, est est-ce qu’il y a ici une approche, une version préliminaire de ce cadre, ou est-ce que cela va être plus tard ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : John Laprise.

JOHN LAPRISE : Nous avons des documents sur lesquels nous travaillons actuellement. Il y a des gens dans le groupe de travail qui sont plus experts pour travailler sur ces thèmes. Nous avons des commentaires du reste des groupes de travail. Donc nous avons une version préliminaire. Nous sommes en train de réunir des idées, des commentaires, pour essayer d’obtenir quelque chose et à partir de là d’avoir un cadre de travail pour notre groupe de travail. C’est un travail en cours de réalisation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je propose que l’on ferme cette queue après la dernière personne, Monsieur le président. Mona, vous avez la parole.

MONA AL ACHKAR : Merci. C’est Mona Al Achkar. Pour la question des droits de l’homme, de plus en plus, sur le plan international, cette question de responsabilité devient une exigence. Et c’est pour

cela que dire que l’ICANN est un organe technique n’est pas vraiment un argument. Donc il va dans l’intérêt de l’ICANN, comme de tous les utilisateurs de l’Internet, de voir le respect des droits de l’homme à ce niveau.

Et donc aussi parce que ça peut permettre, cette technique pourra permettre, ou bien cette procédure adoptée par l’ICANN, pouvait quelque part générer des responsabilités à cause des abus de liberté été... et donc, il faut quelqu’un, il faut une réponse, il faut quelqu’un qui en répond. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Est-ce que je peux répondre ?

ALAN GREENBERG : Allez-y, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Vous savez que l’ICANN a une mission. Et une des choses que nous voulons éviter c’est de sortir de la mission de l’ICANN, justement. Notamment, au niveau des réglementations quant au contenu. Donc nous essayons, et c’est écrit dans nos statuts constitutifs, nous devons rester dans le cadre de la mission et dans le cadre des valeurs centrales d’ICANN. Même si ces techniques, ICANN a une mission. Et nous

devons rester à l’intérieur de cette mission. C’est la seule chose que nous essayons de respecter ici. C’est notre objectif principal. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci. Une des choses qui n’ont pas été dites ici, c’est pourquoi nous parlons des droits de l’homme. Et je pense que c’est important de souligner que, que je sache, nous n’avons pas une longue histoire de violations des droits de l’homme. Il y a une perception parmi certaines personnes du CCWG, et certaines personnes, selon laquelle les accords concernant les droits de l’homme sont des accords internationaux que les gouvernements adoptent. Et les gouvernements ont la responsabilité de respecter, mais les organisations ou les sociétés internationales n’ont pas vraiment l’obligation d’adopter ce type de chose parce que les traités internationaux ne s’appliquent pas aux compagnies ; ils s’appliquent aux pays. Et ils prennent des actions, des mesures internationales, si cela est nécessaire.

Il y a eu une perception selon laquelle avec la supervision de certains aspects concernant l’ICANN, surtout la question des fonctions IANA par le gouvernement américain, il y avait un besoin selon lequel nous devons faire quelque chose parce que sinon le gouvernement américain allait mettre en œuvre des

actions. Ça n'a jamais été le cas, mais cependant, on a voulu assurer cela.

Donc en l'absence de la supervision du gouvernement américain du Ministère du commerce, on pensait qu'il fallait s'occuper des droits de l'homme et c'est un petit peu l'histoire de cet intérêt que nous avons porté aux droits de l'homme.

Mona, si vous avez un commentaire, allez-y. Mais vous avez juste 10 ou 15 secondes.

MONA AL ACHKAR :

C'est juste pour vous dire que c'est vrai que les conventions internationales s'appliquent aux pays, aux relations entre les pays, mais aussi ça devient une partie de la loi qui s'applique même aux citoyens. C'est-à-dire, il y a une hiérarchie des lois qui fait que les conventions, puis la constitution, puis, et donc- excusez-moi, donc les conventions vont dépasser, venir avant les lois nationales. Et c'est-à-dire que ça s'impose.

Et moi, je ne voulais pas dire que l'ICANN a une histoire de violations des droits et des libertés, mais je voudrais dire qu'il y a certaines procédures qui quelque part peut générer. Ce n'est pas l'ICANN qui va le faire, mais ce sont l'exécution de ces contrats ou bien, je ne sais pas, la mise en œuvre de certains accords.

Et puis, j’aimerais bien qu’on réfléchisse un peu sur la question de la diversité à ce niveau, parce qu’il y a aussi une diversité au niveau de la culture juridique. Il y a la diversité des systèmes. On sait très bien que les systèmes européens sont différents des systèmes américains, par exemple. Là, on s’attache beaucoup plus aux droits de l’homme. Merci.

ALAIN GREENBERG :

Merci. Le prochain thème est le thème de la juridiction. Et nous avons un volontaire pour présenter le thème. C’est Tijani. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Alan. Je voudrais dire que je me suis présentée pour être volontaire, pour travailler dans quatre sous-groupes de la piste de travail 2, mais ensuite, décider de participer seulement au travail de groupe parce que c’était trop difficile pour moi, pour une question de temps.

Ces deux sous-groupes étaient les droits de l’homme et la juridiction. Ces sous-groupes de travail sont les sous-groupes de travail dans lesquels il y a le plus de controverses. Et le sous-groupe concernant la juridiction a commencé par essayer de définir la portée de son travail, même si cette portée est tout à

fait bien définie dans l’annexe 12 du rapport final de la piste de travail 1.

Mais même malgré cela, les gens voulaient retirer certains points parmi les tâches définies dans l’annexe 12. Et je comprends bien pourquoi.

Mais je n’ai pas compris pourquoi ils insistaient et pourquoi nous avons passé tant de temps à discuter de ce problème. Ce n’est pas du tout productif ce travail que nous avons réalisé là-dessus. Mais bon, enfin, en tout cas nous sommes arrivés à un accord. Nous avons décidé de travailler sur la substance plutôt que sur la portée, sur les processus, etc.

Donc nous sommes en train de travailler sur une juridiction à plusieurs couches, comme cela a été défini dans cette annexe 12. Ces différentes couches sont la juridiction de l’incorporation, la juridiction de la localisation, la juridiction d’autres places et de présence physique, la juridiction pour la loi utilisée pour interpréter les contrats, la juridiction pour la localisation physique des procès et des conflits ou des différends. Et le dernier point était les relations avec la juridiction nationale en cas de problèmes locaux particuliers.

Nous n’avons pas abordé les deux premiers points, parce que c’était justement le sujet de la définition de notre portée. Certains membres du groupe ont dit qu’il n’était pas nécessaire

d'adopter ces deux points parce que nous sommes en Californie, que nous devons rester en Californie, qu'il n'était pas nécessaire d'en parler. Ils ont de bonnes raisons de le dire. Ils ont dit que puisque le groupe de travail, la piste de travail a travaillé en partant du principe que notre juridiction était en Californie, nous ne pouvons pas changer maintenant. C'est logique. Mais si l'on n'en discute clairement, ça sera facile. La majorité va dire oui d'accord et puis voilà ça sera réglé. Mais les gens ne voulaient pas discuter de ce point en particulier. Je comprends pourquoi. Et tout le monde sait pourquoi. Bon.

En tout cas, maintenant, nous sommes parvenus à un accord. Nous allons parler des autres aspects du problème. Nous avons parlé de la juridiction des autres bureaux. Nous sommes en train de travailler sur la juridiction pour l'interprétation de contrat et la localisation physique de poursuites et de procès. Et nous sommes en train d'avancer doucement. Mais je pense que c'est la meilleure manière d'avancer. Il n'y a pas d'autres manières d'aborder ces thèmes-là. Voilà. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Harold Arcos. Non. C'est bon. Donc Alan Greenberg, vous avez la parole, puis Alberto Soto.

ALAN GREENBERG :

Oui. De nouveau, c'est une de ces discussions dans lesquelles les gens pensent qu'on n'a pas fini le travail de la piste de travail 1, qu'on doit continuer ce travail dans la piste de travail 2 pour certains détails. D'un point de vue pragmatique, je dirais que c'en est presque comique. J'ai un sens de l'humour un peu bizarre.

Les gens disent qu'ils veulent avoir dans les statuts constitutifs des points qui ne doivent pas être modifiés. D'autres personnes veulent bien sûr modifier ces points. Et comme Tijani l'a dit, nous avons une base concernant la loi de la Californie, la juridiction que basé sur la Californie. Mais il est clair que nous sommes une organisation californienne. Si nous choisissons d'être une organisation brésilienne ou suisse, ou une organisation de Delaware, admettons, ce n'est pas si simple que ça. On ne peut pas déménager une organisation comme ça. On doit être inscrit ailleurs dans une autre juridiction, et avoir une autre série de statuts constitutifs.

Donc voilà. Et beaucoup des discussions que nous avons eues au cours de ces dernières années portant sur la juridiction ont été les discussions un peu absurdes, mais il y a beaucoup de points de vue ici qui entre en jeu, des gens qui disent qu'on ne doit pas rester en Californie, d'autres qui veulent rester en Californie. Voilà. C'est un petit peu la base de la discussion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alberto Soto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Merci. Ce thème ainsi que d’autres thèmes sont ce que l’on aborde lorsqu’on voit les utilisateurs finaux. Pourquoi est-ce qu’on reste dans la juridiction aux États-Unis. Pourquoi s’il y a un problème du DNS, c’est ICANN qui est responsable. Il y a plusieurs problèmes comme ça qui sont importants. Et je crois qu’ICANN en particulier ne donne pas suffisamment d’importance à la communication vers l’extérieur. On travaille au niveau interne. Mais je pense qu’il faudrait aussi parler et diffuser vers le public en général.

Au niveau du transfert des fonctions IANA, pareil. Je pense qu’on peut se demander pourquoi on reste dans cette juridiction en Californie. Je pense qu’Alan l’a dit, il y a une série de problèmes qui sont un petit peu similaires. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Mona Al Achkar.

MONA AL ACHKAR : Merci. C’est Mona. Effectivement, c’est vrai que l’ICANN est californienne. Mais rien n’empêche que les statuts soient–

l'organisation soit soumise dans son statut à la loi californienne, mais pour les conflits, pour les contrats, il n'y a rien qui empêche que ces contrats soient soumis à d'autres juridictions. Et ça, c'est courant. Ce n'est pas la première fois que ça se fait.

Donc il ne faut pas qu'il y ait des problèmes, il faut justement que les responsables soient convaincus qu'il va dans l'intérêt de tout le monde de voir quel est l'intérêt de la partie la plus faible, qui est n'importe qui, qui est l'utilisateur, les « registrars », merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan Greenberg.

ALAIN GREENBERG : Bien. Merci. La question des lois, des contrats, et du droit ou de la juridiction que l'on suit est intéressante. Et j'ai signé beaucoup, beaucoup, de contrats, dans une autre vie. Et je travaille pour une université au Québec. J'ai travaillé pour cette université au Canada. Et on voulait bien sûr appliquer nos lois en cas de conflit. Parce qu'on avait déjà des avocats qui comprenaient ses lois. Donc si on allait avoir des contrats faisant l'objet de la loi californienne ou de la loi de la Suisse, c'était plus complexe. C'est plus couteux pour nous.

Donc on essayait toujours de changer la juridiction parce que ça nous arrangeait mieux. Dans beaucoup de cas, les fournisseurs disaient non. Les conditions sont celles que nous vous présentons. Vous n’avez pas le choix, parce que pour que ce n’était pas un problème de travailler avec les différentes lois. Et finalement, – pardon, allumez mon compte à rebours, donc on se retrouve finalement avec une combinaison par laquelle l’ICANN dit qu’ils veulent suivre la loi californienne parce qu’ils signent des milliers de contrats et les couts augmentent beaucoup pour eux s’ils veulent s’assurer que chaque contrat soit non seulement régi selon le droit de l’autre, mais qui respecte également les droits de l’autre. Donc c’est une question pragmatique. Est-ce qu’on devrait être plus flexible ou plus souple ? Oui probablement. Surtout parce qu’on a différents pays dans lesquels on pourrait avoir des experts. Et on a des experts et des conseillers juridiques dans les différents pays. Mais c’est une question intéressante et très pragmatique en tout cas.

Et je pense qu’on deviendra plus souple à mesure qu’on continuera de grandir peut-être.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Satish Babu.

SATISH BABU : Merci. En Inde, l’un des aspects dont on discute en ce moment est la question de la juridiction. Il semblerait qu’il y a beaucoup de manque d’information concernant cette question. Il serait utile de travailler ensemble pour préciser quels sont les différents aspects de ce problème et les différentes applications, et pour assurer que la communauté, au niveau de toute action, au niveau des questions de base, puisse préciser les doutes de la transition.

Il y a des personnes ici qui sentent qu’on est dans la même situation qu’auparavant, qu’il n’y a pas eu de progrès. Donc il faut absolument préciser cela. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Au début lorsqu’on a commencé à travailler au sein du CCWG, j’étais parmi ceux qui sentaient et qui disaient d’ailleurs que la juridiction californienne était la meilleure pour les contrats, parce que jusqu’à présent, on n’avait pas eu d’incident, pas de problème.

Mais dans le cas de .africa, je suis commencé à m’inquiéter au niveau de cette juridiction, par rapport à cette juridiction. Dot-Africa est un problème très clair. Ils représentent un cas très clair

parce qu'il s'agit d'un non géographique. Et le panel des noms géographiques à accepter une candidature, mais un refus et d'autres. Ce panel donc a accepté certaine candidature est refusé d'autres parce qu'il avait le soutien de la communauté, mais un autre secteur ne soutenait pas l'autre candidature. Ce même secteur communautaire ne soutenait pas les deux.

Il y avait également cette question du guide de candidature que les deux candidats avaient suivi, mais le juge californien a accepté cette défense de la partie qui n'a pas eu sa candidature approuvée par le panel, et par la suite, il a dit qu'il s'était rendu compte qu'il avait accepté cette défense suivant des raisons qui n'étaient pas les bonnes raisons. Et pourtant, il a dit « Je continuerai à avancer avec cette procédure ».

Bon. C'est un cas qui gêne l'ensemble de l'Afrique parce que l'Afrique est une communauté. Toute notre communauté se sent mal à l'aise par rapport à ce cas-là, parce que le juge est plus inquiet par rapport à l'intérêt d'une seule société commerciale que par rapport aux intérêts d'une communauté. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Il nous reste deux intervenants sur la liste. Seun Ojedeji et Alan Greenberg. On ferme la liste ? OK. La liste reste ouverte. Seun Ojedeji.

SEUN OJEDEJI :

Merci. Je pense que Tijani a déjà beaucoup dit d’aspects qui m’intéressent. Il a dit beaucoup de remarques que je voulais faire. Mais concernant la juridiction, je me demande parce que la réalité est qu’il faut qu’on ait l’ICANN constituée dans un territoire ou un autre. L’ICANN doit avoir un endroit où elle soit établie.

Donc il va falloir qu’il y ait une loi qui soit associée à cet endroit ; forcément, il y aura une juridiction où qu’on aille. Donc je pense que c’est une question de savoir combien de liberté par rapport à la prise de décision ou par rapport à l’indemnité, ou l’immunité, l’ICANN aurait. Donc peu importe la juridiction, on devrait considérer quel est l’intérêt de l’ICANN à ce niveau-là.

Dans le cadre de .africa, bien sûr, c’est un cas très important pour nous. On a d’ailleurs publié une déclaration africaine récemment dont je n’ai pas les détails. Mais cette déclaration informe que ce cas sera remis à l’UIT.

Donc la réalité est qu’il faut que l’ICANN soit constituée quelque part ; la Californie semble être un bon endroit, mais on se demande à quel point l’organisation à l’immunité et l’indépendance qui lui faut. Donc c’est une question qui est difficile à répondre. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Merci. C’est un sujet intéressant parce que selon le point de vue, la réponse varie. Un juge californien a effectivement octroyé cette décision dont vous parlez, mais ce même juge l’a fait parce qu’en Californie la décision était celle-là. Ce n’est pas parce que l’ICANN est une organisation californienne, mais les personnes qui ont intenté le procès ont décidé de le faire dans cette juridiction. Ils auraient pu choisir une autre juridiction, mais ces personnes, oui c’est ça, ont décidé que ce serait le plus simple ; qu’ils avaient plus de chance en Californie.

Les personnes peuvent choisir la juridiction. Et d’ailleurs, pour essayer d’arrêter la transition, les personnes ont choisi une cour au Texas, un tribunal spécifique au Texas parce qu’ils pensaient que ce tribunal serait empathique envers eux. Ils se sont trompés.

Ça arrive des fois. On tombe sur le mauvais juge ou le mauvais juge est élu ; on ne le contrôle pas toujours. Donc la juridiction où un procès est décidé n’est pas forcément la même à laquelle une société est établie. Or, en matière de substances, de fonds, je pense que ça n’est pas juste de dire que le juge a considéré

que l’intérêt de la société était majeur aux intérêts du continent. Je pense que l’ICANN a violé son propre guide de candidature à travers les mesures prises.

Et donc c’est ça le sujet du procès. Ce n’est pas une question de qui aurait dû gagner dans des circonstances normales.

La liste est toujours ouverte si vous avez des remarques à faire, c’est le moment. On va fermer la liste par la suite. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc on a Léon Sanchez, Tijani Ben Jemaa, et Alberto Soto.

ALAN GREENBERG : Il nous reste six minutes cinq minutes avant la fin de la séance. Nous avons quelques annonces logistiques, parce que nous avons modifié l’ordre du jour et il faut qu’on en discute, mais allez-y. Nous allons prendre une minute par personne. Merci.

LÉON SANCHEZ : Je vais parler en espagnol pour être sûr que ce que je dis soit juste.

La question de la juridiction est sans doute importante. Je pense que c’est un président, ce précédent de .africa est tout à fait symbolique. Mais pourtant, je voudrais demander si le résultat de .africa était en fait dû au fait que la juridiction suivait les lois

californiennes ou s’il s’agit d’une question ou d’un résultat auquel on s’expose dans toute juridiction, dans tout tribunal.

Donc on pourrait dire que cette erreur était attribuable à tribunal californien parce que c’était en Californie ou au Texas, ou dans un autre État des États-Unis, ou s’il ne faudrait pas que l’on reconnaisse que les erreurs dans le cadre des processus judiciaires peuvent survenir indépendamment de la juridiction. Donc je pense que la juridiction, en fait, devrait suivre un système juridique fiable, un système stable. Et dans le cas du procès avec les procureurs des États-Unis qui voulaient arrêter la transition, on a montré que le cas ne procédait pas, que ça n’avait aucun fondement.

Donc c’est une question complexe qu’il faut évaluer dans les détails, mais je pense que cela ne peut pas tout simplement être réduit à dire que c’est parce qu’on est entre les mains d’un juge américain. Je pense qu’il y a bien plus que ça et ce sont des problèmes auxquels on peut être exposés dans toute juridiction.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Pour répondre à Alan, le juge a reconnu qu’il s’était trompé au moment d’accepter ce procès, mais il a décidé de continuer à

aller de l’avant. Bon c’est quelque chose de vraiment symbolique. C’est important.

Deuxièmement, vous avez raison. On peut choisir la juridiction dans laquelle on attend un procès, mais vu qu’il s’agit d’une juridiction américaine et vu qu’on aborde la question de la juridiction, tout se fait suivant la juridiction américaine. Cela va avoir une influence sur notre travail et ça va avoir une influence surtout au niveau de la communauté, au niveau des personnes qui ne connaissent pas nos initiatives. Donc les personnes veulent enregistrer une chaine et le juge pourrait très bien vouloir octroyer cette chaine, la déléguer à une société.

Donc des fois il y a des décisions qui sont tout à fait illogiques, mais qui sont toutefois prises par les juges.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alberto Soto.

ALBERTO SOTO : On revient à ce qu’on disait tout à l’heure. Le manque de reconnaissance interne. On se dit qu’il faut changer de juridiction parce que les personnes ne connaissent pas la juridiction, donc on dit changement de juridiction. Léon disait, le problème sera le même aux États-Unis ou en Suède. Peu

importe. On tomba toujours sur un juge qui se trompera, et on se dira toujours que c’est à cause de la juridiction. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci tous de cette discussion. Je suis sûr que l’on pourrait continuer à discuter de cette question, mais je propose qu’on le fasse au cours de la pause-café. Je sais que je veux continuer dans discuter avec certains d’entre vous, et je donnerai maintenant le contrôle de cette séance à Heidi qui est là et qui va présenter l’ordre du jour du reste de la journée, et qui va souligner certaines modifications qui ont été apportées.

Heidi vient de me rappeler qu’on a une autre séance liée à la piste de travail 2, qui a été ajoutée parce qu’on savait déjà, on prévoyait qu’on n’allait pas finir.

Donc Heidi va nous présenter cela.

HEIDI ULLRICH :

Merci Alan. On voulait revenir sur les modifications que nous avons discutées hier en fin de journée. Vu que Julie et Tijani ont été tous les deux d’accord avec– qui n’était pas nécessaire d’avoir cette séance du BCEC/BMSPC lundi 7, et parce qu’on n’a pas eu suffisamment de temps pour faire des discussions concernant les recommandations d’ATLAS II, donc on a apporté des modifications à la prochaine séance d’aujourd’hui après la

pause-café, au cours de laquelle nous allons discuter pendant une heure. Nous allons consacrer une heure aux recommandations d’ATLAS II.

Si on passe maintenant au lundi 7, vous allez voir d’autres modifications qui ont été apportées aussi.

ALAN GREENBERG : Donc la fin de la séance sera la même que prévu auparavant.

HEIDI ULLRICH : Exactement. On a d’autres modifications ici. Donc la séance de clôture 1 aura davantage de temps consacré aux agents de liaison et présidents des RALO pour qu’ils fassent leurs rapports. Par la suite, on a une séance du BCEC/BMSPC qui maintenant fait partie de la deuxième séance de conclusion, qui consacrera 20 minutes à l’approbation de la charte de PDP pour les revenus des enchères qui doit être approuvée. Et par la suite, on a les attentes des ALS, question à laquelle nous allons dédier 10 minutes.

Alan parlait ici de ses idées concernant les attentes des ALS, et qu’il fallait qu’on ait des contributions. Ariel a créé un espace de travail là-dessus, donc nous allons rassembler vos contributions et au moment de discuter de cela, lundi prochain, nous allons

avoir moins de travail à faire parce qu’on aura déjà reçu vos commentaires. Donc, faites-les nous parvenir s’il vous plait.

Et puis, au cours de notre séance finale, de conclusion, on a changé les noms. C’est la seule modification et ça s’appelle maintenant Séance de conclusion 3.

ALAN GREENBERG :

Donc les séances de cet après-midi n’ont pas été modifiées. Est la séance prochaine à remplacer les discussions des ALS par la discussion des recommandations d’ATLAS. Donc c’est ça la modification principale pour la journée d’aujourd’hui.

D’ici les séances de conclusion, j’assume que tout le monde aura eu la possibilité de vérifier quelles sont ses modifications. Je vous remercie tous de cette réunion. Nous allons maintenant passer à la pause– pardon, une pause d’une demi-heure, 30 minutes, c’est une longue pause, et je vous demande de revenir alors pour ne pas être en retard avec la discussion de l’ATLAS puisqu’on ne pourra pas prolonger la discussion. Il faudra que l’on complète cette discussion en une heure. Nous allons par la suite compléter les discussions concernant la piste de travail 2 dans une autre séance. Merci.

[PAUSE]

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : [...] ils ne sont pas dans la salle, donc on va essayer d’aller les chercher.

Messieurs dames, nous allons commencer dans cinq minutes, dont vous avez le temps de lire la recommandation. Ariel va poster le lien sur Adobe Connect, et le lien des recommandations d’ATLAS II. Nous vous demandons de les lire.

ALAN GREENBERG : Bien. Nous allons commencer cette réunion. La première partie de notre réunion va porter sur ATLAS II. Je vais demander à Olivier de finir à l’heure, et j’ai un commentaire personnel à faire qui n’a rien à voir avec cela.

Pour des raisons particulières, j’ai beaucoup de roupies. Si vous avez besoin de changer des euros en roupie, venez me voir. Je vous ferai un bon prix.

Je donne la parole à Olivier maintenant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Bienvenue à cette réunion. Tijani voulait prendre la parole. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Nous avons eu une longue réunion. Je ne sais pas pourquoi nous sommes en retard de 10 minutes pour reprendre notre travail. Et nous avons toujours des problèmes de temps. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Tijani. C’est noté. Alan est d’accord, je suis d’accord aussi. J’étais personnellement en retard, je m’en excuse. Bien. Nous avons donc ses recommandations. Nous avons vu rapidement ce qui était encore de réalisation hier. Je vais demander d’abord si quelqu’un a quelque chose à dire concernant ses recommandations qui sont en cours d’adoption.

Nous avons moins d’une heure pour analyser ses recommandations. Je voudrais vous rappeler que le rapport sera envoyé au Conseil. Je pense que ce sera fait pendant cette réunion d’Hyderabad, non ? Alan ?

ALAN GREENBERG : Nous allons voir. Tout dépend de l’avancée des travaux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je pense que nous sommes prêts, donc nous allons demander à l’ALAC de donner son approbation finale. Ariel contre l’écran et nous permet d’avancer dans le texte. Je vous propose de

regarder chaque recommandation que je vais lire. Je vais demander s’il y a des commentaires ou des questions.

Ce document est structuré de telle façon qu’il y a une introduction avec l’histoire, la raison pour laquelle on n’en est là où on n’en est aujourd’hui, hier je l’ai dit. Nous avons résumé des recommandations en elle-même, et chaque recommandation a été introduite dans un tableau. Nous avons plusieurs tableaux.

Nous avons regroupé les recommandations par thèmes. Notre premier thème est « améliorer le niveau d’accès des processus multipartites de l’Internet pour les utilisateurs généraux de l’Internet ». Ensuite, les utilisateurs finaux, « améliorer la participation de la communauté de l’ICANN, au sein de l’ICANN », « assurer que les décisions sont prises correctement dans l’intérêt public et sont transparentes ». Et c’est tout. Donc ce sont les différents thèmes que nous avons.

Ces thèmes suivent les quatre groupes de travail que nous avons créés. Nous avons quatre thèmes principaux lorsque nous avons présenté ce travail au Conseil de l’ICANN en juin 2014. Et il y a seulement quatre thèmes maintenant parce que deux ont été conclus ou annulés. Et nous avons regroupé cela en quatre au lieu de six. C’était plus clair.

Dans les appendices, vous avez trouvé les différentes explications. Vous saurez qui était responsable de chaque thème. Et dans l’appendice 2, vous trouverez pour chaque recommandation les détails concernant leur mise en œuvre et les prochaines étapes.

Les détails concernant la mise en œuvre ne sont pas aussi précis que ce que nous avons dans notre système de wiki, où nous avons toute l’histoire. Et on a ajouté chaque conclusion de réunion du groupe de travail. Tout cela doit être quelque part dans le document. Il y a un document vers l’histoire de ces recommandations, si cela vous intéresse.

Cela a demandé énormément de travail je suis vraiment– je remercie vraiment la communauté qui a passé beaucoup de temps à mettre en place donc ce travail. Et dans l’appendice 3, nous avons les détails de mise en œuvre.

Je pense que cela montre le travail que la communauté peut réaliser, c’est vraiment magnifique parce que c’est un travail ascendant, fait de manière ascendante.

At-Large a décidé les thèmes, ensuite on a construit le rapport, ensuite on est passé à la mise en œuvre. Et à la fin, vous verrez, il y a un glossaire.

La page Internet de l’ICANN n’a plus de glossaire. La GNSO.icann.org a un outil dans la page pour les acronymes, et je trouve que c’est très bien pour savoir à quoi signifient ces acronymes donc c’est pour ça que nous avons ajouté ce petit glossaire d’acronymes.

Donc, revenons au début. Passons au premier tableau. Personne ne lève la main. Donc le premier tableau, les recommandations d’At-Large, c’est un document avec des hyperliens qui vous permettra de cliquer sur la recommandation, avec ses fonctions du numéro, et cela vous enverra à l’appendice 2 où vous aurez donc les prochaines étapes, etc.

Bien. Donc premier point, ICANN-première recommandation. ICANN doit continuer de soutenir les programmes de sensibilisation, et nous allons devoir peut-être passer à l’appendice 2 pour les prochaines étapes. Et moi ce qui m’intéresse ici ça serait les prochaines étapes parce que certaines de ces prochaines étapes font appliquer un type de travail bien spécifique.

Donc peut-être ce que l’on pourrait faire, c’est travaillé de manière chronologique. Ariel, qu’est-ce que vous en pensez ?

ARIEL LIANG : Je pense que nous pouvons regarder directement l’appendice 2 et voir quelles sont les prochaines étapes ; laisser le tableau de côté.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Alors, allons directement à l’appendice 2, et ensuite voyons les prochaines étapes.

Donc la première recommandation était, « ICANN doit continuer à soutenir les programmes de sensibilisation pour que l’audience soit plus grande et participe au niveau multipartite ».

Donc, « La communauté At-Large doit continuer à soutenir ces programmes pour permettre à une audience plus large de participer afin de renforcer la participation de toutes ces parties prenantes ». Bien. Je pense que nous avons un consensus ici.

Prochaines étapes, « La communauté At-Large va continuer à collaborer avec l’ICANN ».

Deuxième point, deuxième recommandation, « ICANN doit continuer à augmenter son soutien au niveau du budget du personnel pour les programmes qui ont donné, qui ont permis aux membres de la communauté de participer ». Et prochaines étapes, « La communauté At-Large va continuer à collaborer avec le personnel ICANN pour assurer le succès de ces programmes et va aider à développer des programmes et des

services de sensibilisation future ». Nous allons continuer à travailler avec le programme pilote régional, CROPP, etc. donc on va continuer à avancer. C’est le travail qui a été fait et qui n’existait pas en 2014.

« L’ICANN devrait continuer à modeler un modèle, ou a créé un modèle de responsabilité, permettant aux membres du Conseil, et non seulement membres du Conseil, mais aussi à toutes les parties de la communauté ICANN de participer afin de développer un environnement transparent et productif ».

La prochaine étape, « La communauté At-Large va continuer à participer à la piste de travail 2 responsabilité du CCWG pour aider à modeler, à créer un modèle de responsabilité qui permette d’atteindre toute la communauté de l’ICANN. Et les leaders d’At-Large vont encourager les membres d’At-Large à participer de manière proactive et à avoir plus d’impact ».

« L’ICANN devrait », recommandation 4, « L’ICANN devrait étudier la possibilité d’améliorer et d’augmenter le rôle des liaisons entre les comités consultatifs et les organisations de soutien pour éviter d’avoir une culture en silos ».

Nous avons la liaison de la GNSO, de la SSAC, et nous avons aussi maintenant une liaison du GAC, qui a été créée, une fonction qui a été créée qui n’existait pas auparavant. Donc je pense qu’il y a eu certaines améliorations. Nous devons

continuer dans ce sens et nous devons– pour continuer ces efforts, davantage de RALO vont harmoniser les relations et établir des liens formels avec les RIR. Cela a été une collaboration très efficace à ce niveau-là. Donc les RIR et les RALO ont collaboré en envoyant des gens aux réunions des registres Internet, etc., et les leaders de la communauté At-Large vont encourager davantage de membres à participer au processus de développement de politiques de la GNSO et à ses groupes de travail.

Donc je pense que c’est clair. Il y a peu de gens ici qui participent au PDP de la GNSO, et c’est un thème récurrent. Nous avons demandé à nos membres de considérer la possibilité de travailler dans le domaine de la politique, dans les groupes de travail de la GNSO.

Il est clair que nous avons plus de gens aujourd’hui que ce que nous avons lorsque cette recommandation a été rédigée.

De toute façon, Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup. Juste une question que je voudrais poser sur cette recommandation en particulier. Je considère le rôle d’At-Large comme étant un rôle qui dépasse la communauté de nommage. Donc je me demande. Dans la communauté des

numéros, il y a les GPDP, le processus de développement de politiques. Il n’y a pas de GPDP actuellement, bien sûr, il n’y a pas de politique globale actuellement, mais est-ce qu’il ne devrait pas y avoir une intention pour participer aussi à cela lorsque cela va surgir ? Lorsque cela va apparaître ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Seun, merci beaucoup. Je vais demander aux leaders des RALO qui ont rédigé ou signé des MoU avec les registres régionaux pour savoir s’ils participent au développement de politiques avec leurs registres. Je regarde par exemple Glenn McKnight, Satish Babu, peut-être Aziz Hilali.

AZIZ HILALI : Merci Olivier. Nous avons, tout le monde le sait, était le premier RALO à signer un mémorandum avec AfriNIC. On travaille d’une manière très étroite avec eux. Alors réunion de Marrakech, ils ont été l’un de nos partenaires dans l’organisation éventuellement de showcase, et on leur a même offert un stand durant la réunion de Marrakech. Nous avons participé pratiquement, par des représentants d’AFRALO, à toutes les réunions d’AfriNIC, celle du Botswana qui a eu lieu au mois de – tu peux me rappeler, Tijani, c’était quel mois– le mois de juin 2016. Nous allons avec une délégation pour la prochaine réunion d’AfriNIC qui aura lieu à l’île Maurice dans trois

semaines et nous avons dû d’une équipe. Il y a Seun, Daniel [Nashanga], Tijani et moi-même, et Wafa, je ne savais pas, donc il y a tout le leadership d’AFRALO qui sera là.

Nous avons convenu avec eux de nous donner un stand : donc il y aura un stand AFRALO. Et nous allons faire une présentation d’AFRALO, comment impliquer, comment sensibiliser toute la communauté africaine, même ceux qui n’ont pas d’ALS, pour les amener avec nous. Et je pense que c’est une affaire qui va donner beaucoup de résultats puisque depuis qu’on participe à ces réunions d’AfriNIC, nous avons eu énormément de demandes. La preuve c’est qu’on est passé pratiquement, en six ans, on a doublé le nombre d’ALS au niveau d’AFRALO.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tijani Ben Jemaa, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Nous ne participons pas au développement des politiques à AfriNIC. Ils ont un groupe de travail qui restreint aux membres d’AfriNIC. Et les membres d’AfriNIC, il y a des conditions pour être membre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Tijani. Sébastien Bachollet ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Olivier. Ce n’est pas bien si c’est dans ce cadre-là que la discussion doit avoir. Mais je pense que la question de Seun est essentielle. Est-ce qu’on continue d’être une organisation qui est dans l’ICANN, a la capacité de parler de l’ensemble des sujets dont l’ICANN était censée s’occuper, c’est-à-dire, les nombres, les adresses IP, les noms et les protocoles, maintenant que les protocoles sont réellement partis. Il n’y a plus de PSO, par exemple, de Protocol Supporting Organization. C’est d’autant plus compliqué, mais j’ai le sentiment que les ccTLDs veulent être les plus indépendants possible ; les RIR veulent être les plus indépendants possible. Si à la fin on se retrouve à n’avoir que comme sujet pour At-Large les gTLD, on va bien être obligé de se poser une question d’organisation de tout ça, surtout si les PDP sont faits dans la GNSO et qu’on n’a plus le droit après de donner un avis.

Donc la question que soulève Seun a beaucoup d’implication et nécessiterait, si ce n’est pas aujourd’hui parce que ce n’est pas lié à la mise en place des recommandations d’ATLAS II, nécessiterait qu’on trouve un moment pour réfléchir à cela surtout dans le cadre de la fin de la transition du stewardship du gouvernement américain de l’IANA et les discussions qu’on a dans la deuxième série de travaux sur l’accountability.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Sébastien, c’est Olivier au micro. Je pense qu’une partie de ce que vous dites a à faire avec les autres discussions que nous aurons un peu plus tard, mais Alan Greenberg voulait rapidement juste répondre à un des points que vous avez dits.

ALAN GREENBERG : Je voulais que ce soit clair. La portée de travail de l’ALAC, c’est l’ICANN, non ? Et la plupart des politiques sont liés aux gTLD, mais ça n’empêche qu’une série de discussion et de débats qui ont lieu à ICANN. Beaucoup de choses que nous allons analyser, c’est la question de la redevabilité, les nouveaux gTLD, les gTLD, mais ça ne change pas non plus la portée de notre travail lorsque nous devons aborder d’autres domaines.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. J’ai à Harold Arcos, Glenn McKnight, Satish Babu ; je ne veux pas perdre trop de temps, donc Sébastien, une rapide réponse à Alan et après on passe. On donne la parole à la queue.

SÉBASTIEN BACHOLLET : La réponse rapide. Vous avez donné une réponse, mais vous n’avez pas permis qu’une discussion ait lieu. Si vous connaissez déjà la réponse, vous ne nous permettez pas que nous ayons cette discussion. Je pense que c’est un thème qui doit être discuté par l’ensemble du groupe à un moment donné ou à un autre.

Je ne demande pas que cela soit fait maintenant, mais s’il vous plait, ne nous dites ça j’ai la réponse. Je sais tout. Et vous devez me suivre. Non, ce n’est pas possible. On a, chacun d’entre nous a besoin de faire entendre son opinion et de participer à un débat. Je pense que c’est un thème important et qui n’est pas aussi simple que ce que vous le dites.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Sébastien. Je donne la parole à Harold Arcos, puis Seun- puis Satish Babu, pardon. Harold Arcos, vous avez la parole.

HAROLD ARCOS : Merci, Olivier. Oui. Pour répondre à la question qui a été posée, je dirais que nous n’avons pas signé de protocole d’accord avec LACNIC ou avec LACRALO. J’espère que ce serait une bonne réponse, pardon, une bonne nouvelle après notre réunion d’Hyderabad de pouvoir signer cela.

Et nous participons au PDP. Nous participons par exemple au PDP sur les nouveaux gTLD, la nouvelle série de nouveaux gTLD, et le personnel de LACNIC est présent et actif. Voilà. Et diffuse les nouvelles concernant ce PDP.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Glenn McKnight.

GLENN MCKNIGHT : Je voulais reprendre ce que disait en termes de succès obtenu. Il ne s’agit pas seulement de signer un protocole d’accord ; il s’agit de faire certaines choses. Nous avons signé un protocole d’accord, et ce que nous faisons maintenant, nous avons notre assemblée générale avec eux, et nous avons des réunions avec les ALS de NARALO. Toutes les ALS participent aux trois journées des réunions. Et nous avons une assemblée générale aussi pendant ces journées de travail.

En outre, chaque mois, nous avons des réunions et nous avons des personnes qui vont expliquer ce qu’ils font au niveau de la sensibilisation, etc. Je pense que chaque région a des fonds spéciaux qu’ils peuvent utiliser. Je pense qu’APRALO fait du bon travail dans ce sens.

Et nous, ça sera la première fois que nous allons faire quelque chose de tangible. Il y a une certaine générosité en notre faveur,

et nous faisons quelque chose. Par exemple, après la réunion de Dublin, j’ai pensé, vous vous rappelez que– vous savez comment fonctionne le financement ; nous devons décider qu’est-ce qui comptait le plus. Donc à NARALO, nous avons décidé que c’était l’assemblée générale qui était le plus important.

Ce que je veux dire c’est que nous essayons de documenter chaque chose que nous faisons étape par étape. Dans la gestion de projet, nous avons un format de gestion de projet. Nous sommes ici pour partager nos meilleures pratiques de façon à ce que chacune des RALO puisse apprendre quelque chose de ce que font les autres RALO, par exemple. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Glenn. Satish Babu, vous avez la parole.

SATISH BABU : Merci, Olivier. Je voudrais dire qu’APRALO a eu des partenaires importants dans la région. Nous avons signé des protocoles d’accord avec APNIC et avec .asia, et après ATLAS II, tout cela s’est passé. Donc cela répond un petit peu à ces actions à suivre.

Ce qui n’a pas été fait, c’est la collaboration avec le développement des politiques. C’est quelque chose que nous aimerions faire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C’est très bien, Satish. Maintenant, Seun. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci. Oui. Les protocoles d’accord sont importants et pour tous les RIR, nous devons avoir des protocoles d’accord pour participer au PDP. C’est une communauté ouverte. Tout le monde peut participer. Tout le monde peut donner son opinion.

Et, je pense, la question qui compte le plus pour l’ICANN, c’est les politiques au niveau mondial. Et dans ce contexte, très bientôt une proposition de politiques mondiales ou globales va surgir, va paraître, qui va être discuté dans chacune des régions. Et cela va avoir un impact important. Et chaque région doit participer au niveau de politiques spécifiques pour chaque RIR. Et donc je suggère en termes des prochaines étapes pour cette recommandation en particulier, nous avons quelque chose qui dit par exemple, nous allons participer au processus de politique globale, de politiques mondiales, lorsqu’il y en a. J’aimerais qu’il y ait un engagement de ce type parce que c’est important, surtout si nous voulons conserver notre – continuer à respecter cette portée, cette partie de notre travail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Je crois que nous sommes d’accord. Et nous allons donc passer à la recommandation suivante, recommandation 5. « L’ICANN devrait assurer que l’on respecte la partie de la transition des fonctions IANA ».

Je pense que nous n’avons pas besoin de parler de cela. Nous avons fait beaucoup de travail sur la question des fonctions IANA. Il y a eu un groupe de travail là-dessus. La communauté At-Large et ALAC va continuer à jouer son rôle important dans la transition, dans la post-transition, dans la mise en œuvre et dans la piste de travail 2 du CCWG-responsabilité.

Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Excusez-moi, Monsieur le président. Vous avez dit que nous étions d’accord concernant le point 4, mais vous n’avez pas pris note de ma proposition et pour ajouter cela aux prochaines étapes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons faire une action à suivre, donc pour la recommandation 4. Je vais prendre note de ce que Seun a dit pour ajouter cela à la prochaine étape. Excusez-moi, Seun, j’aurais dû m’en occuper et merci de m’avoir corrigé.

Bien. Recommandation 5. La prochaine étape. La communauté At-Large a participé au CCWG responsabilité. Il n’y a plus grand-chose à discuter sur ce point.

Numéro 6. « Le modèle multipartite ICANN devrait servir de référence pour encourager tous les participants et individu ou partie a déclaré et mettre à jour les conflits d’intérêts existants ou potentiels chaque fois qu’un vote a lieu ou quand un consensus est recherché ».

Nous allons passer aux prochaines étapes concernant cette recommandation. « La communauté At-Large va continuer à améliorer ces mécanismes pour que les membres puissent déclarer et mettre à jour les conflits d’intérêts. ALAC va suivre l’exemple de la GNSO et demander aux membres d’ALAC et aux liaisons de déclarer les changements réalisés dans leur SOI au début de chaque téléconférence mensuelle de l’ALAC ».

Est-ce que vous êtes d’accord avec cela ?

ALAN GREENBERG :

Oui. Je crois que nous avons décidé de le faire. Maintenant est-ce que nous le faisons ? Est-ce que nous le ferons ? C’est une autre histoire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Parfait. Bien nous pouvons continuer. La prochaine recommandation, « Une révision périodique du modèle multipartite de l'ICANN pour s'assurer que les processus et compositions des partis constitutifs ICANN abordent de manière adéquate les nécessités concernant la prise de décision de l'organisation ».

Je pense que cette recommandation 7 est encore en processus de mise en œuvre.

Prochaines étapes, « À l'ICANN57, l'ALAC devra décider si le Conseil de l'ICANN considère la possibilité de commencer une révision périodique du MSM pour évaluer la composition générale et créer un équilibre dans la représentation des parties prenantes par rapport aux besoins concernant la prise de décision à l'ICANN ».

Étant donné que la piste de travail 1 du CCWG- responsabilité est terminée, et que les activités importantes sont encore dans la piste de travail 2, et le groupe de travail de mise en œuvre d'ATLAS II pense que cette recommandation peut être appropriée et être mise en œuvre actuellement, et va en parler ou confier cela à ALAC.

Le président de l'ALAC me dit que cela ne sera pas fait au cours de la réunion actuelle, mais que c'est en cours d'élaboration. Donc est-ce qu'on devrait peut-être fixer la date de Copenhague

comme date cible pour que l’ALAC considère s’il souhaite demander cela au Conseil ou pas ?

ALAN GREENBERG : Oui, mais pour cela, il faudrait que quelqu’un rédige un document et qu’on en discute. Donc soit on ne le fait pas, soit on décide d’aller de l’avant et de faire quelque chose.

Au sein du CCWG, il y a eu des discussions au sujet de cette révision, et on s’est dit que c’était nécessaire. Sébastien l’a soulevée à de nombreuses reprises lorsqu’il était membre du Conseil d’administration. Donc si quelqu’un veut rédiger un document, oui pourquoi pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Alors serait-il possible de recommander une action à suivre à l’ALAC de se pencher là-dessus lors de son prochain appel et de faire un appel à bénévoles pour voir qui voudrait travailler sur la rédaction de cela ?

ALAN GREENBERG : Si on en discute lors du prochain appel, bien sûr. Si vous voulez, je l’inclurais.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Je regarde Sébastien Bachollet, et puisqu’il a défendu cette question pendant un bon moment. Il lève la main. Très bien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Non, ce n’est pas qu’il levait la main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Pour moi il levait la main. Il n’aura pas dû bouger. C’est un processus d’enchères ici. Merci, Sébastien. C’est comme ça qu’on assigne les tâches aux personnes. Il faut que les personnes bougent, et boum, c’est fait.

Donc « L’ALAC a la possibilité de suivre les actions à suivre et les actions prises ainsi que les recommandations ». Donc cette recommandation est complète. On avance. Merci.

Point 9. J’accélère, ou vous en serez rendus compte. Ariel, il va falloir que vous preniez vous cachets spéciaux, ces petites pilules pour accélérer. Non je rigole.

Mais bon, en tout cas, l’ALAC – non, je parle de vitamines. Je ne sais pas à quoi vous pensiez. Bien. « L’ALAC va devoir mettre en place une stratégie claire qui se centre sur les domaines et les secteurs où l’accès Internet est en train de grandir et où il se pourrait qu’il y ait une telle croissance ».

Vanda Scartezini.

VANDA SCARTEZINI : Oui. C’est juste pour vous rappeler que l’ICANN a instauré un bureau au Brésil.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Vanda. Oui, en fait, on a déjà fait allusion au fait qu’on a ouvert des bureaux régionaux. On a fait allusion aux bureaux régionaux, on a parlé de Beijing, de Bruxelles, de Genève, Montevideo, Nairobi, Séoul et Washington D.C.

On devrait peut-être ajouter le Brésil ici ? C’est dans quelle ville du Brésil, Vanda ? Ils se sont installés ou au Brésil ? Sao Paolo ?

VANDA SCARTEZINI : Oui, en fait, mon bureau d’ailleurs est l’espace où cette personne travaille. Parce que cette personne travaille à distance chez soi et a travaillé énormément avec nous dans la région. C’est une bonne présence, une bonne représentation de l’ICANN. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Vanda. Donc on ajoute Sao Paolo ici.

Bien sûr, « Les ALS continueront de participer, de communiquer avec les bureaux régionaux de l’ICANN pour explorer d’autres moyens de collaboration ». C’est un travail en cours permanent.

Donc ici, « Les services linguistiques doivent augmenter leur couverture de service pour toutes les réunions, et augmenter les processus de traduction et d’interprétation actuelle, et de mettre à disposition des traductions dans les délais voulus ».

On a eu de grandes améliorations. J’ai même noté qu’ici à Hyderabad le GAC a également du Portugais. C’est l’une des langues qu’il propose. Donc les services linguistiques grandissent sans doute.

« La communauté At-Large voudrait que l’équipe de services linguistiques continue de grandir, et l’ALAC demandera spécifiquement à l’ICANN de fournir des services de transcription pour d’autres téléconférences et d’autres réunions présentielles ». Donc, nous allons travailler dessus.

Je pense qu’il n’est pas nécessaire de faire de commentaires là-dessus. On n’a pas le temps, donc Judith, allez-y.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui. Merci. On ne fait cela que dans le cadre d’un programme pilote. On a obtenu des fonds et nous allons lancer le deuxième programme pilote pour l’exercice fiscal 2017. Mais on ne nous a

donné que deux mois ou six séances, donc ça veut dire six appels, et exclusivement en anglais.

On a bien sûr présenté une demande d’espagnol. Je sais. Et on souhaiterait bien sûr avoir davantage de couverture. Et on espère qu’à la fin du programme pilote, on pourra essayer d’appliquer, de suivre ce même programme en espagnol. On a essayé l’année dernière et ils veulent continuer maintenant avec l’anglais. Mais l’idée est de passer à ajouter le français et l’espagnol par la suite. Ou c’est notre but.

S’agissant de cette même question, on voudrait demander non seulement davantage de couverture linguistique, mais également à ce que les vidéos que fait ICANN Learn et sur lesquelles on travaille soient sous-titrées. Et on voudrait également que toutes les vidéos qui apparaissent sur le site Web de l’ICANN et que toute publication soient également sous-titrées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Judith. Merci d’ajouter ces informations. On sait que travaille très activement là-dessus. On vous en remercie. Mona Al Achkar.

MONA AL ACHKAR : Une question. Est-ce qu’il ne serait pas aussi souhaitable que les brouillons se préparent en– par exemple, ici j’ai le draft en Anglais. Il serait souhaitable que ça soit aussi en français, parce que ça peut aider beaucoup de gens à s’exprimer mieux, à mieux comprendre et voir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Merci Mona. Un des problèmes que nous avons, c’est d’abord le « turnover » ; ça prend assez de temps de pouvoir traduire un tel draft. Et deuxièmement, comme c’est un document sur lesquelles on est en train de travailler, c’est un document qui est « live », qui n’a pas été imprimé, et donc c’est très dur de faire ce qu’on appelle un « snapshot », de le traduire et ensuite–

Mais le document final sera traduit. Malheureusement on ne peut pas faire les deux documents dans les différentes langues puisque la langue de travail de l’ALAC c’est en fait l’anglais. Donc c’est un peu difficile.

Bien. Merci. On passe maintenant au point 11 : « L’ICANN est tenu de mettre en œuvre un service pour respecter les différents critères de genre, de diversité culturelle, handicap, etc. ». On a beaucoup travaillé sur cette initiative. On a mis en place le programme des ambassadeurs pour la diversité culturelle. On a travaillé sur les droits de voyage et de déplacement. Tout y est

énuméré. On a beaucoup travaillé comme je dis et « La communauté d'At-Large continuera de collaborer avec le personnel de l'ICANN pour– sur la sensibilisation, pour assurer le succès des programmes et des services que l'on a en ce moment et pour continuer à développer et fournir de nouveaux services pour assurer l'accessibilité de tous ».

D'accord ? On avance ? On défile un peu s'il vous plait. Bien. Silence implique consensus, hein ? Donc je pense que vous êtes d'accord.

« En collaboration avec les structures At-Large, l'ALAC devrait mettre en place des campagnes d'éducation et de sensibilisation dans les régions mal desservies ou mal représentées ».

Je pense que là-dessus on a travaillé avec le DPRD. C'était le département de la responsabilité publique et du développement. Dans la région At-Large, avec les registres régionaux, les RALO, et les vice-présidents régionaux dans le cadre de l'équipe de participations des parties prenantes mondiales. Donc il y a eu beaucoup de travail au niveau de la sensibilisation.

Prochaines étapes : « La communauté At-Large continuera à collaborer avec le personnel de l'ICANN pour garantir le succès

prolongé des campagnes existantes et programmes en cours qui aident à développer les compétences futures ».

La communauté At-Large voudrait également avoir des indicateurs qui nous permettent de faire le suivi et de mesurer l’efficacité de ces efforts. Donc tout le travail sera fait dans ce domaine.

Alors, numéro 13 : « L’ICANN devrait réviser l’équilibre général de la représentation au sein de l’organisation pour assurer que toutes les perspectives soient considérées de manière proportionnelle avec leur portée, leur pertinence ».

Cette recommandation est liée à une autre dont on a discuté tout à l’heure lorsqu’on parlait de la structure de l’ICANN et les organisations de soutien et comités consultatifs. On a fait des travaux avec les révisions organisationnelles, et l’ALAC devra décider s’il demanderait ou pas au Conseil d’administration de lancer ou d’inclure dans ces révisions l’équilibre général de la participation des parties prenantes.

C’est à peu près le même texte qu’on a vu tout à l’heure et je pense que cela correspondrait également aux actions à suivre pour l’ALAC et pour son travail futur.

Numéro 14, maintenant. Est-ce que vous êtes d’accord avec l’action à suivre ? Je sais que j’ai accéléré.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : [Zozan], non je voudrais savoir quelle est l’action à suivre ; reformulez.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc l’action à suivre était la même que pour l’ALAC. Il faut assumer le travail de travailler ou de collaborer pour demander au Conseil d’administration que l’on fasse une révision générale des structures des SO et AC.

« L’ICANN devrait ajuster son cadre contractuel pour respecter les exigences et les lois nationales ». On a déjà discuté de cela de par le passé. On s’est penché sur la divulgation de documents et la divulgation d’informations personnelles, de coordonnées personnelles, lorsqu’on a des problèmes de WHOIS détaillé. On a vu ces cas-là avec certaines sociétés européennes.

Donc, « L’ALAC va devoir travailler sur le processus de demande d’extension de rétention de données d’enregistrement pour fournir son avis au Conseil d’administration. Les membres de la communauté At-Large continueront de participer au sein du sous-groupe sur la GNSO, dans le cadre de la piste de travail 2 du CCWG-responsabilité et les dirigeants d’At-Large encourageront les autres membres d’At-Large à participer proactivement à ces initiatives ».

15, maintenant : on en est presque à la moitié. Il ne nous reste que 10. « L'ICANN devrait considérer la possibilité de modifier sa structure juridique pour qu'elle s'adapte à une organisation vraiment organisationnelle et pour respecter les solutions organisationnelles qui représentent les meilleures pratiques ».

Il s'agit donc d'une autre discussion qui est en cours en ce moment, et nous continuerons d'y participer au sein du sous-groupe sur la juridiction dans le cadre de la piste de travail 2 du CCWG-responsabilité.

« L'ICANN travaillera également avec la variabilité des fuseaux horaires », c'est important. J'en vois qui sourient, mais en matière de fuseaux horaires, vous savez que les documents sont des fois publiés à une certaine heure qui représente la moitié de la nuit pour une personne qui n'a par conséquent pas l'occasion de lire le document à ce moment-là.

Donc, « L'ICANN continuera de changer l'heure à laquelle les appels sont tenus ». C'est une initiative d'importance. On a commencé à faire cela avec de nombreux groupes de travail, et ça a très bien marché. On avait également d'autres améliorations de communication dans d'autres fuseaux horaires.

Suivant. J'apprécie que personne ne veuille faire de commentaires là-dessus, parce que c'est assez direct. Et on n'a

pas assez de temps. Alors, « L’ICANN s’assure que les réseaux sociaux soient disponibles. On sait que dans certains pays les réseaux sociaux sont bloqués, et donc il faut fournir des alternatives utiles ».

On défile un peu donc et « On se dit qu’on continuera de suivre les efforts de l’ICANN pour assurer à ce que les réseaux sociaux nous permettent de communiquer avec les utilisateurs de partout dans le monde avec une fréquence et une profondeur aussi bonne que possible ». On a créé une équipe de travaux technique qui se penchent sur cette question et à laquelle nous vous invitons de participer.

« Les utilisateurs finaux devraient être invités et encouragés à participer au travail de politique ». C’était une question qui a été proposée par nos collègues.

Parmi les étapes à suivre – et Seun, je vous donnerai la parole dans quelques instants–, mais « La communauté At-Large continuera de participer au programme et au format et contribuera pour assurer qu’il y ait davantage de développement et d’améliorations ».

On a déjà discuté des améliorations au niveau du travail qui a été fait au sein de notre groupe. On a des documents d’avis qui ont été publiés, des documents consultatifs qui devraient être publiés d’ici peu. Donc on devrait voir les résultats là-dessus. On

sait qu’il y a des membres du personnel qui ont rédigé des documents spécifiques.

« Et l’ALAC défendra également l’incorporation de traduction et d’interprétation au sein de ses programmes, pour renforcer son contact avec les utilisateurs de partout dans le monde ». Ce qui répond à la quiétude de Mona de tout à l’heure.

Seun.

SEUN OJEDEJI :

Merci.

Concernant la recommandation 17, je voudrais savoir si vous avez des informations mises à jour. Je pensais que cela n’était là que pour faire des essais ; je ne sais pas si on a vu des résultats pour l’instant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Dev Anand Teelucksingh, président de l’équipe de travail technique.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci.

En fait, on essayait de montrer qu’il est possible d’utiliser des applications de chat. Au niveau informel, on utilisait déjà Slack

depuis ATLAS II, et on s’en sert souvent pour essayer d’intégrer nos tweets à ce canal de Slack.

Ce qui veut dire qu’il est maintenant possible pour tous d’accéder à nos tweets à travers Slack également. Mais on considère les différentes demandes des groupes, et je suis confiant que ces intégrations sont possibles.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Dev.

Passons à où on en était ; on en était au numéro 19, n’est-ce pas ? « Éliminer les barrières de participation et de contact avec les pratiques d’engagement et les pratiques des processus de l’ICANN ». Il y a eu beaucoup de programmes qui ont été mis en œuvre dans le cadre des recommandations de l’ATLAS II.

Et les étapes à suivre sont que « D’une part, la communauté At-Large doit suivre les efforts de l’ICANN pour assurer que l’on travaille pour éliminer les barrières de participation ». On s’est beaucoup amélioré depuis 2014.

Et je vous demanderai si vous souhaitez faire des commentaires ou des objections concernant cela aussi vous semble qu’il y a quelque chose qui manque, faites-nous savoir. Vous avez fait un très bon travail et nous vous en sommes reconnaissants.

Recommandation 20 : « la perspective des utilisateurs finaux devrait être considérée lorsque c’est nécessaire pour aller de l’avant avec le travail de politique et d’élaboration de politiques dans le cadre de la piste de travail 2 ». On n’avait même pas considéré la piste de travail 1 et la piste de travail 2 à l’époque, parce qu’elle n’existait pas, même pour Larry Strickling cela n’existait pas. Personne n’y avait pensé. Larry, la personne qui a lancé le processus à travers son annonce.

Étapes suivantes : « Les membres d’at large continueront de participer aux initiatives de révision d’At-Large et fourniront des contributions valables qui facilitent le développement de recommandations de mise en œuvre pour les améliorations futures ».

Numéro 22 : « Les membres du public général devraient pourra participer à l’ICANN selon la question, selon le sujet. Le site Web de l’ICANN devrait avoir des informations claires, non techniques ». On essaie de faire cela. Je sais que le site Web de l’ICANN était également complètement rénové. Le site Web d’At-Large a été rénové également et nous avons expliqué cela.

Et nous étapes suivantes dans ce domaine sont « De continuer de fournir des contributions au personnel de l’ICANN pour améliorer la bibliothèque multimédia, pour créer des micros

sites et d’autres contenus qui soient utiles pour le public, pour le grand public ».

Numéro 23 : « Les rôles et la juridiction de l’ombudsman devraient être élargis. Le site Web de l’ICANN devrait fournir un moyen clair et simple pour que le public présente des plaintes, pour déposer des plaintes ». Sébastien Bachollet nous parlait tout à l’heure, puisqu’il préside le groupe de travail de l’ombudsman dans le cadre de la piste de travail 2, il nous expliquait qu’ils travaillent dessus.

« Les membres d’At-Large continueront de participer à ce groupe pour essayer d’aider à façonner le rôle et les avis de l’ombudsman. Les dirigeants At-Large qui ont de l’expérience encourageront les autres membres d’At-Large a participé pro activement et à avoir davantage d’impact ». C’est complété.

Numéro 24 : « Le domaine de l’ombudsman et le département de conformités contractuelles de l’ICANN devraient présenter des rapports régulièrement concernant les plaintes reçues, résolues et en instance, et les résolutions et les actions prises pour aborder les questions soulevées par les plaintes non résolues ». Donc les étapes à suivre sont les mêmes dont on vient de discuter.

Numéro 25 maintenant : « Pour renforcer les efforts communautaires de l’ICANN de formation d’une culture de

transparence et de responsabilité, tel que demandé dans les recommandations de l’ATR2, la supervision des décisions du Conseil d’administration sont tenues de faire l’objet d’un mécanisme efficace de freins et contrepoids qui est capable de fournir une supervision véritablement multipartite et des remèdes efficaces ».

Suivante, numéro 26 : « Les processus de gestion de politiques actuelles au sein de l’ICANN ne sont pas suffisants. L’ICANN doit mettre en œuvre un système de traitement de gestion de politique, disponible pour toutes les SO et tous les AC afin de renforcer la gestion des connaissances pour améliorer l’efficacité des communautés de bénévoles de l’ICANN, pour améliorer les activités spécifiques aux politiques intercommunautaires » –je reviendrai à vous tout de suite, Seun- « pour renforcer l’élaboration d’indicateurs au niveau des politiques, pour faciliter la participation multilingue, pour crier une taxonomie des catégories de politiques et pour fournir un historique de l’élaboration de politiques qui aident les nouveaux arrivants ».

Une partie de cela a été accomplie grâce à notre nouveau site Web, mais il nous reste beaucoup de travail à faire au niveau du système de gestion des politiques.

Seun Ojedeji.

SEUN OJEDEJI : Oui. Merci. Je suis Seun. Au niveau de la recommandation 27, je souhaiterais dire que la mise en œuvre des EC est déjà complétée. Je pense qu’elle n’est pas en cours. On a déjà mis en place l’EC. Donc ce n’est pas que c’est en cours, c’est complété. C’est ça que je voulais dire. La mise en œuvre complétée. La dernière phrase, ici elle dit que la mise en œuvre est en cours et en fait, non. Ça a été complété.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Vous parlez de la recommandation 27 ?

SEUN OJEDEJI : Non, de la recommandation 25.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Merci. Merci de ce commentaire. Est-ce qu’on sait ce qu’on veut ? Tout le monde est d’accord ? Merci de soulever cela Seun. C’est très bien.

On passe maintenant au numéro 26, le système de processus de gestion des politiques est une question sur laquelle la communauté travaille et on pourra façonner j’espère éventuellement.

La recommandation 9.1 de l’ATLAS II s’est convertie en une recommandation 27 qui a maintenant été intégrée aux statuts constitutifs de l’ICANN.

Recommandation 28 est que, « ALAC devrait travailler avec toutes les organisations régionales d’At-Large et avec toutes les structures at large pour repérer les expertises et les intérêts existants au sein de leurs adhérents pour identifier des experts dans les différents sujets et pour pouvoir faciliter la communication de politique ». C’est quelque chose qui a déjà été complété.

Numéro 29 maintenant : « L’ALAC devrait mettre en place un système automatisé pour faire le suivi des questions d’intérêt discutées entre les différentes organisations régionales At-Large, qui soient accessibles pour tous ». Cela est également en cours d’élaboration. Il s’agit de quelque chose qu’on nous avait demandé et sur lequel on travaille.

Suivant : « Pour chaque processus de commentaire public ou de consultation publique, les comités consultatifs et les organisations de soutien devraient être bien placés pour faire des déclarations d’impact ». On a travaillé pour y arriver. « Les RALO doivent maintenant collaborer avec le personnel de l’ICANN et avec l’équipe de soutien à l’élaboration de politiques

et d'explorer le potentiel du programme pilote DDP. Et Heidi je sais va rigoler là.

Elle sourit, oui. Il nous reste six ou sept recommandations, 10 recommandations c'est ça ? Heidi Ullrich.

HEIDI ULLRICH :

Merci, Olivier. Je pense que cette discussion était tout à fait intéressante, mais malheureusement on n'a plus le temps. Il faut que l'on discute à ce point-là de la réponse au Conseil d'administration puisqu'il ne nous reste plus que 15 minutes. On a reçu des questions de la part du Conseil d'administration. Et je suggèrerais que vu qu'on a eu un Google doc qui a été publié il y a quelque temps pour discussion, il nous reste 13 autres recommandations à relire. Peut-être qu'on devrait évaluer les modifications nécessaires à apporter à ce Google doc pour essayer de trouver des réponses à présenter au Conseil d'administration le 7 novembre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Heidi. Donc il s'agit du groupe de travail qui présente ce document à l'ALAC, n'est-ce pas ? Donc si l'ALAC est d'accord, et si Alan est d'accord, on devrait donc peut-être procéder de la sorte ; de prendre 24 heures pour que tout le monde réévalue

cette question et que l’on puisse passer directement au vote d’ici 24 heures par rapport aux modifications.

ALAN GREENBERG : Donc je demande cela à l’ALAC. Je vous pose cette question, est-ce que vous êtes d’accord avec la révision du document et de voter. Ce n’est pas un vote aveugle, et que vous allez dire tout simplement oui sans savoir de quoi il s’agit. On va vous donner 24 heures pour lire cela. Et considérer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. C’est pour les dernières recommandations, parce que les recommandations conviennent de couvrir ont déjà été acceptées. Ce n’est plus la peine d’y apporter des modifications.

ALAN GREENBERG : Non, mais je ne suis pas sûr que la discussion dise ici formellement accord au consensus. L’ALAC doit être d’accord, se mettre d’accord, et dire qu’il s’agit du document qu’on acceptait. Est-ce que tout le monde est à l’aise avec cette période de 24 heures pour que cette ratification soit vraiment une décision de l’ALAC et non seulement– peu importe. On a Tijani et Seun, et nous sommes maintenant en retard. On utilise le temps qu’on avait prévu de consacrer aux questions du Conseil d’administration.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Je pense d’une part que c’est très peu de temps. Les discussions ont été assez longues et la consultation publique a duré beaucoup de temps également. Donc si les personnes n’ont pas considéré cela auparavant, lorsqu’ils ont eu du temps, elles ne le feront pas dans les prochaines 24 heures. Donc voilà déjà ça d’une part. Mon premier commentaire.

D’autre part, je dirais qu’il s’agit des recommandations du Conseil- du sommet, pardon, et on parle du CCWG, des recommandations, etc. donc je ne comprends pas vraiment pourquoi. C’était des recommandations du sommet. Rien à voir.

ALAN GREENBERG :

Si l’ALAC l’approuve et tout le monde est satisfait d’accepter ces documents sans les avoir lus, sans savoir exactement la décision personnelle de chacun d’entre nous, chacun a le choix de décider. Mais moi je veux être sûr et que tout le monde soit d’accord avec cette décision de faire ce qu’on nous demande.

Seun ? Non ? Je n’entends plus d’autres commentaires. Donc en l’absence de commentaire ou de questions, j’assume que les personnes sont d’accord avec cela. Que ces 24 heures leur semblent suffisantes. Vous votez oui ou vous voulez parler ?
Olivier Sébastien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Je voudrais répondre à la remarque de Tijani : il s’agit d’un rapport de mise en œuvre des recommandations du sommet, c’est-à-dire que chaque recommandation doit être mise en œuvre. Ici, ce qu’on voit est comment chacune des recommandations a été mise en œuvre. C’est tout. Merci.

ALAN GREENBERG : Je pense que Sébastien levait la main.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Merci Alan.

Je ne pense pas que le temps soit suffisant, mais même si après l’avoir lu en détail il s’avèrerait qu’on a des questions ou qu’on est en désaccord. Je m’excuse, j’ai dû quitter la salle, vous avez peut-être discuté de cela, mais le programme de formation des compétences d’At-Large, par exemple, je ne sais pas qu’est-ce qu’il faut demander.

On a 12 appels de formation de compétence par an. Donc je ne vois pas pourquoi on aurait d’autres choses à dire. Qu’est-ce qu’il faudrait que l’on dise. Si on explique ce qu’on est en train de faire, c’est parce qu’on veut faire autre chose. Ce n’est plus

vraiment pertinent. Ce n'est plus vraiment lié au sommet lui-même. Puisqu'on continue de discuter de cela deux ans après.

D'autre part, je veux dire que si vous regardez le calendrier, on est presque en plein milieu du processus entre deux sommets. Le prochain sommet aura lieu dans un peu plus de deux ans et demi. Et si on veut être cohérent, il va falloir que l'on conclue tout ce travail pour commencer à préparer le prochain.

Donc oui, essayons de trouver une solution demain et demandons au Conseil d'administration si c'est possible ou pas. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Je voudrais vous remercier de ce petit prolongement et je vous redonne la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Je voudrais donc ce que l'on voit maintenant les questions du Conseil d'administration. Est-ce qu'on pourrait les mettre à l'écran en une taille qui nous permette de les lire ? Merci.

Nous avons reçu de questions du Conseil d'administration. Que je sache, traiter des questions qui n'étaient pas tout à fait

claires, et j'ai dû redemander au Conseil qu'est-ce qu'ils avaient voulu dire par cela.

Donc première question est, « Qu'est-ce que nous, le Conseil d'administration et l'organisation ICANN », et que je sache, ce terme, organisation ICANN, appartient à la définition actuelle du PDG de ce qu'est l'organisation, ce qui veut dire le personnel, donc « que pouvons-nous faire pour que la transition vous convienne ? » donc qu'elle soit utile pour vous, « vous » veut dire At-Large.

Je n'ai pas très bien compris ce qu'ils voulaient dire par cela parce que la transition est une réorganisation de la manière dont la fonction IANA présente ses rapports, et je ne voyais pas quel était le rapport avec ce que nous faisons. En fait, il m'a dit que cela est lié à la responsabilité, aux nouveaux statuts constitutifs, que c'était dans ce contexte qu'ils posaient cette question.

Est-ce que quelqu'un a une réponse à proposer à cette question, où quelqu'un envisage déjà une manière dont on pourrait aborder la question ? Moi j'ai une idée, mais je voudrais savoir ce qu'en pense le reste.

Olivier, vous allez gérer la liste, mais je vois John c'était le premier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Seun Ojedeji était le premier.

ALAN GREENBERG : Je pensais que John était le premier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ah. Je ne savais pas que c’était à moi de gérer la liste d’intervenants, donc je ne suis pas sûr.

ALAN GREENBERG : Oui. Non. On avait John d’abord et puis Seun.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

JOHN LAPRISE : Merci. Je dirais que pour ce qui est de la transition, on ne devait pas noter de différence par rapport au passé, au niveau des opérations.

Cela dit, je cherche également à ce qu’il y a des améliorations constantes au sein de l’organisation, qui assurent une trajectoire positive.

Donc la transition ne devrait pas impliquer des changements négatifs. On devrait voir à peu près les mêmes résultats, mais tout en améliorant le travail de l’organisation en termes généraux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tijani. Seun était avant vous, pardon. Oui. J’ai Seun, Tijani, et Narine. Seun ?

SEUN OJEDEJI : Merci. Pour que ce soit clair, nous allons répondre à la question 1 au niveau de la responsabilité, c’est ça ?

ALAN GREENBERG : Vous pouvez y répondre. Vous pouvez répondre aux deux questions. On va lire la deuxième : « Qu’est-ce que le Conseil, l’organisation de l’ICANN et la communauté peuvent faire pour améliorer la confiance ? »

Oui. Si vous voulez maintenant, prenez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci. Pour le premier point, je dirais que c’est un petit peu en ligne avec ce que John a dit. C’est-à-dire que lorsque nous avons travaillé dans la piste de travail 1, on a parlé des choses qui devaient être faites, ce qui a donné lieu à la piste de travail 2. Et

donc, je pense qu’il faut se souvenir du fait que la piste de travail 2 doit être suivie comme ce que nous pensions à l’origine.

En ce qui concerne la deuxième question, j’ai vu qu’il y a une publication qui a été envoyée concernant la rémunération ; qui a été envoyé en réponse au travail et aux recommandations de la piste de travail 1. Et j’ai envoyé une question à l’époque à la liste, à laquelle Steve a répondu.

Le Conseil est payé. Tout le monde est payé sans qu’on contrôle le travail du Conseil ou pas. Est-ce que l’on considère une manière de vérifier les performances des membres du Conseil avant de les rémunérer selon un montant très élevé, il me semble ?

ALAN GREENBERG :

Ils ne sont pas rémunérés pour leur travail. Il ne s’agit pas d’une rémunération. Il s’agit d’une assignation visant à compenser le temps qu’ils consacrent au travail de l’ICANN. Il y a une différence subtile, on pourrait dire, entre les deux choses.

Tijani.

Alors, vous demandez s’il y a une évaluation ? Je dirais que non.
Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Monsieur le président, nous avons une longue queue. Nous avons Tijani, Narine, Harold Arcos, Alan Greenberg, Sébastien Bachollet, John Laprise. Est-ce que nous laissons cette queue ? Est-ce que nous la conservons encore un peu ouverte ? Ou est-ce que je la ferme ?

ALAN GREENBERG : Je la ferme.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D’accord. Parfait. Maintenant, nous avons donc Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Lorsque vous dites, Alan, que vous ne savez pas ce que signifie cette question, vous avez tout à fait raison. Parce que tel qu’elle est formulée ici, elle ne veut rien dire en tout cas pour moi. Et la réponse à cette question, en tout cas, quel que soit le sens qu’elle peut avoir n’existe pas. Parce que ce qu’ils peuvent faire pour que la transition fonctionne, eh bien la transition elle a déjà eue lieu. Les mécanismes de contrôle existent et la piste de travail 2 est en cours de réalisation. Donc il n’y a rien à faire ici non plus. Ils ne peuvent rien faire non plus pour changer les choses ici. Dans ce domaine. Donc à mon avis, la réponse à cette question est ne rien faire. Il n’y a rien à faire. Ce n’est pas nécessaire de faire quoi que ce soit.

ALAN GREENBERG : Narine Khachatryan.

NARINE KHACHATRYAN : J’ai levé la main plus tôt parce que ma question était liée à la participation et à l’engagement lorsqu’on parlait de cela. Je voudrais aussi dire que je suis une participante de la réunion d’ATLAS II à Londres.

Nous avons parlé de participation et d’engagement depuis lors très souvent, et hier nous avons appris que la plupart des participants de la communauté At-Large ne sont pas satisfaits. Et les structures At-Large ne représentent pas bien apparemment, selon les participants, les répondants à l’enquête, ils ne représentent pas bien les utilisateurs de l’Internet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Narine, je m’excuse. Nous avons une session après cette session au cours de laquelle nous allons parler de la participation des ALS. Donc s’ils vous paraissent revenir à notre question ici présente.

NARINE KHACHATRYAN : Bon. Ma question est, est-ce qu’il y a des mesures spéciales ou des actions qui sont incluses dans ce document après la révision d’At-Large, parce que nous avons vu que les mesures qui ont été mises en œuvre ne suffisent pas et ne donnent pas suffisamment de résultats. Merci, j’ai fini.

ALAN GREENBERG : Il y a une session au cours de laquelle nous allons aborder ce type de problèmes cet après-midi. Nous devons aujourd’hui nous concentrer sur ces questions que le Conseil nous a posées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Il y a une autre session, et cela, nous en reparlerons. Ensuite, Harold Arcos, vous avez la parole.

HAROLD ARCOS : Merci. En ce qui concerne les questions posées par le Conseil, la première, « qu’est-ce que l’on pourrait faire pour que la transition fonctionne ». Selon notre point de vue, peut-être qu’une interprétation qu’on peut faire à partir de là est de quelle manière notre travail peut-il devenir plus efficace pour que la transition fonctionne. Notre travail au sein de l’ALAC nous

permet d'avoir une participation, une participation informée. Donc au niveau des régions.

Si nous voulons avoir ce type de participation informée, nous devons avoir la possibilité de diffuser la connaissance de l'ICANN au plus grand nombre possible d'utilisateurs. Sinon, ce serait comme demander son opinion à un groupe de personnes qui n'ont pas lu un livre, par exemple. Demander à des gens leur opinion sur un livre alors que ces gens ne savent pas lire, donc ils ne peuvent pas donner leur opinion s'ils n'ont pas la connaissance nécessaire pour lire le livre.

Donc ici je pense que l'on peut mettre en œuvre tous les projets pour que les usagers, les utilisateurs finaux, soient davantage au courant de ce qu'est notre organisation et que les ALS puissent nous aider dans ce sens.

En ce qui concerne la deuxième question, « Que c'est nécessaire pour avancer dans ce processus de confiance », je pense que la confiance n'est pas quelque chose, ce n'est pas un décret, c'est quelque chose qui se construit. Et donc une réponse, ou en tout cas une recommandation, que je ferais au Conseil serait de délimiter le champ d'action de l'ICANN parce que dans l'opinion publique, des fois, on ne comprend pas bien ce que fait l'ICANN, de quoi est responsable l'ICANN, et ce que devrait faire l'ICANN.

Et c’est un petit peu la même chose que pour le groupe de travail des droits humains. Si l’on ne définit pas correctement la portée de l’action de l’ICANN, on va avoir des attentes qui ne pourront pas être satisfaites. Ça va affecter la conscience.

À partir de là, donc, je pense qu’il faut travailler là-dessus, délimiter bien sûr comme il faut les actions et la portée des actions de l’ICANN pour avoir ensuite une possibilité de confiance.

ALAN GREENBERG : Cette alarme doit être un peu plus fort apparemment pour que vous en teniez compte.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : La prochaine personne est Alan Greenberg. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Ma réponse à ces deux questions, mon interprétation et celle de Steve est que la transition implique d’aborder des problèmes de responsabilité. Il ma réponse c’est que nous devons suivre les tentatives, pas seulement la loi. Nous voulons davantage de transparence. Nous ne voulons pas que les gens se

cachent derrière quelque chose, par exemple, en disant qu’on n’avait pas vu telle ou telle chose.

Donc nous voulons nous assurer que l’organisation ait compris, et le personnel de l’ICANN y compris le Conseil de l’ICANN, y compris les AC et les SO comprennent que la redevabilité et la transparence sont deux points très importants.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Sébastien Bachollet.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, nous avons quatre minutes de plus et ensuite les interprètes doivent partir, aller manger.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Même si la transition est légalement finie, le travail n’est pas fini. Et donc, que le Board, ICANN Board, et que le staff de l’ICANN continuent de soutenir la transition et les travaux qui sont en cours est absolument essentiel.

Pour ce qui est du premier et du deuxième point, qu’il y a des points de rencontre régulière avec un compte rendu, et donc que fait de manière transparente, de l’ensemble des groupes concernés pour réfléchir à comment on pourrait améliorer cela.

Si c’est les réunions des chefs avec trois barrettes qui ont lieu à la veille des réunions de l’ICANN, pourquoi pas. Mais au moins, qu’on ait un compte rendu de quels sont les avancements qui se sont passés là. Mais j’aimerais mieux que ce soit fait de manière plus transparente et en face de la communauté. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Sébastien. Et pour conclure notre session, John Laprise.

JOHN LAPRISE : Je dirais que la confiance, pour moi, signifie, dites que vous allez faire et exécutez-le constamment. C’est ça, la confiance. C’est-à-dire une série d’actions déclarées et mises en œuvre, tel que cela a été dit auparavant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, John. Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas comment répondre ici et rédiger ce commentaire, ou rédiger notre réponse. Je ne sais pas encore ce que nous allons dire au Conseil.

Je vous remercie pour vos conseils, pour voir comment nous allons organiser notre réponse. Peut-être que nous pouvons donner une minute à chaque orateur. Je suis un petit peu

inquiet parce que nous n’avons pas un message très clair à transmettre au Conseil.

Donc merci. Je remercie les interprètes qui sont restées un petit peu plus, et cette réunion est terminée. Nous allons nous retrouver maintenant à 13 h 45. Nous allons commencer à l’heure, s’il vous plait. Et je commencerai même si la salle est vide, je vous avertis.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan, juste une petite chose. Les questions de la deuxième partie sont liées à ALAC et c’est quelque chose dont nous allons parler cet après-midi. Donc si vous voulez, nous pouvons prendre la décision cet après-midi à ce propos.

ALAN GREENBERG : OK. La réunion est terminée. Merci.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE : Je remercie les interprètes qui peuvent aller manger et je pense que tout le monde va comprendre ce que je vais dire maintenant en Anglais–

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]